

## Conseil municipal du 9 novembre 2020

### Préambule

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Mes chers collègues, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir ce conseil municipal qui se tient dans des conditions un peu particulières puisque le public n'est pas autorisé à se déplacer vu le confinement actuel. C'est pour cette raison que depuis quelques instants, une diffusion en direct a commencé sur les réseaux sociaux et je salue les buxerollois et les buxerolloises qui vont nous suivre. Je les remercie pour leur bienveillance puisque le dispositif qui a été mis en place est interne, il n'est donc pas forcément optimal, mais nous allons essayer de nous améliorer au fur et à mesure.

Vous savez que la France, ces dernières semaines, a été une nouvelle fois touchée à plusieurs reprises par le terrorisme. C'est pourquoi, avant de commencer ce conseil municipal, je vous propose de faire une minute de silence en l'honneur de toutes ces victimes du terrorisme. Nous avons une pensée particulière pour Samuel PATY, et je rappelle à cet égard que nous avons fait une minute de silence le lendemain de son décès devant la mairie. Je pense naturellement également aux victimes de l'attentat de Nice ou encore à celles des différents attentats.

Je précise qu'en fin de conseil municipal, nous ferons là encore une minute de silence pour un buxerollois qui nous a malheureusement quittés il y a quelques semaines, il s'agit de Michel LOUBIGNAC.

Je vous propose donc de nous recueillir pour les victimes du terrorisme, merci.

#### ***Minute de silence.***

Vous vous êtes certainement aperçus que le dispositif Vigipirate a été renforcé, notamment aux alentours du collège avec la présence des forces de police et la présence de forces armées.

Nous allons ouvrir ce conseil municipal puisque malgré tout ce qu'il se passe, nous avons le devoir en tant qu'élus de poursuivre l'activité municipale. Nous avons la responsabilité devant les habitants de continuer à travailler tous ensemble pour la commune.

Un mot pour cette séance du 9 novembre sur les pouvoirs :

Madame Marie-Francine HYDE a donné pouvoir à Madame Nathalie DESJARDINS, Monsieur Denis ROUGIER a donné pouvoir à Monsieur Mathieu CHARTIER, Madame Éva FLEURY a donné pouvoir à Monsieur Clément-Yves DEMOCQ, Madame Émilie a donné pouvoir à Madame Nathalie TEXIER et Madame Francette POPINEAU a donné pouvoir à Madame Ludivine RIQUELME-MARTINEZ.

Le quorum est donc atteint, nous pouvons procéder à ce conseil municipal.

Nous allons dans un premier temps procéder à l'approbation du précédent conseil. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Puisqu'il n'y en a pas, nous passons au vote.

***Le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2020 est adopté.***

Il nous faudrait également un ou une secrétaire de séance. Ce sera donc Madame Nathalie TEXIER qui occupera cette fonction pour ce conseil municipal, merci à elle.

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 1**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Qui concerne l'information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Je précise pour les personnes qui nous suivent sur Facebook qu'il y a eu préalablement un travail de commission sur lequel nous avons vu des sujets, et ce soir, il s'agit d'entamer un débat public sur ces derniers. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur cette première délibération ? Puisqu'il n'y en a pas, nous passons à la délibération suivante.

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 2**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Qui concerne le Front Bâti et la modification du plan de financement prévisionnel.

Lecture de la délibération.

Avant d'ouvrir le débat sur ce sujet, je voudrais dire quelques mots du conseiller municipal d'opposition que j'ai été et du Maire que je suis devenu.

Ce projet du Front Bâti a été travaillé et voulu par la précédente majorité, et ici même, à plusieurs reprises, je me suis prononcé sur le sujet, notamment en indiquant que si j'avais été Maire à cette époque, je n'aurais probablement pas procédé de la sorte, et ce, pour plusieurs raisons que je vais vous détailler. Je vais également vous expliquer pourquoi je voterai favorablement à cette délibération ce soir. Je le ferai dans un esprit de responsabilité. Je considère qu'un Maire doit porter la poursuite d'une chose qui a été engagée, c'est l'intérêt général. Il peut y avoir des désaccords politiques, mais il faut à un moment donné porter l'intérêt général. Lorsque je suis devenu Maire, j'avais exprimé mes craintes sur un certain nombre de points vis-à-vis de ce projet. Tout d'abord, il y avait le coût en matière d'argent public qui est assez important, il y avait aussi la proportion de logements sociaux égale à 50 % pour ce projet Cœur de Ville. Comme je l'avais exprimé alors, la loi demande à ce qu'il y ait 20 % de logements sociaux et j'estimais que 50 % étaient un niveau important. Par ailleurs, j'ai un certain nombre de craintes quant au stationnement au Cœur de Ville, je sais que l'on va me dire que dans le permis de construire, tout est prévu pour que tout se passe bien, mais le propriétaire du supermarché partage les mêmes craintes que moi. Ces craintes, nous devons les gérer, nous prendrons donc nos responsabilités. De plus, lorsque je suis devenu Maire, j'ai posé la question quant à la capacité que nous pourrions avoir à nous retirer de ce projet. Très clairement, un certain nombre de choses avaient déjà été actées, notamment un permis de démolition qui ouvrait droits pour la destruction des maisons Castor, d'autres éléments avaient déjà été pris en compte avec l'établissement foncier qui avait racheté ce lieu et puisque nous arrivions à la fin de la contractualisation, il nous fallait absolument utiliser le terrain ou rembourser le montant. En toute connaissance de cause et pour les raisons que je viens de vous exposer, je propose donc que ce projet soit poursuivi puisqu'il coûterait bien plus cher à la commune d'y renoncer que de le poursuivre.

Autour de cette table, il y avait bien sûr les personnes qui défendaient ce projet et il y avait quelques personnes qui n'étaient pas élues et qui émettaient des réserves et des interrogations. J'ai pris mes responsabilités vis-à-vis de la majorité en demandant à ce qu'il n'y ait pas d'opposition ce soir, mais je peux comprendre les abstentions. Il est par conséquent possible que certains d'entre vous, à la lecture du projet que je viens de vous lire, souhaitent exprimer les raisons pour lesquels ils souhaitent s'abstenir.

En tant que Maire, il m'appartient de faire en sorte que ce projet d'intérêt général important pour la commune qui a été mis sur les rails soit poursuivi et achevé. J'assume cette responsabilité en connaissance de cause avec quelques collègues avec qui j'ai pu échanger. Je propose donc que ceux qui souhaitent s'exprimer prennent maintenant la parole. Merci pour votre attention.

**Françoise SULMON** : Bonjour chers collègues. Pour tout vous dire, cette délibération a provoqué chez moi une colère noire, c'était au-delà de ce que je pouvais supporter. J'avais décidé de voter contre parce que j'étais furieuse de voir ce qu'il s'était passé. On m'a convaincue sur le fait que voter contre serait finalement encore pire puisqu'il nous faudrait rembourser 500 000 € d'achat de terrain à l'EPF (Établissement Public Foncier) au vu du

permis de démolir que l'on ne peut plus amender et de la commercialisation des droits de ce terrain. Le fait d'annuler ce projet mettrait la situation de la commune encore plus défavorable. Je vais donc vous expliquer pourquoi je vais m'abstenir, bien que je ne sois pas d'accord avec ce projet.

Je m'abstiens puisque j'ai le sens des responsabilités et je ne voudrais pas que la commune soit dans une situation financière encore plus dégradée.

Ce projet m'a mise en colère puisque lorsque vous regardez le plan de financement, le seul qui soit obligatoire concerne les 42 440 €, soit 20 % de la subvention de Grand-Poitiers. Il y a eu un engagement de longue date de pris pour participer à hauteur de 20 % de la subvention de Grand-Poitiers, soit. Toutefois, là où cela me pose problème, c'est au niveau des deux subventions d'État égales à 85 264 € et à 150 000 € où l'on nous dit que si EQUIDOM ne les perçoit pas, ce sera à la commune de les payer. On ne peut plus faire marche arrière puisqu'il y a eu un accord entre l'ancienne majorité et le bailleur social EQUIDOM. Si les choix avaient été différents, nous n'en serions pas là. Je ne suis pas contre le logement social, au contraire, mais je pense qu'il aurait été possible d'agir autrement. Je pense que ce plan a été mal bâti et les choix du nombre de logements sociaux qui ont été faits ont conduit à cette demande de financement de la commune. Pour terminer, je suis désolée, mais si malgré tout nous étions amenés à compenser la perte d'une ou de deux subventions de départ, nous pourrions obtenir un droit de réservation. C'est moins que rien, ce n'est pas suffisant, certes, mais bon. En sachant que les droits de réservation peuvent se faire soit en garantie d'emprunt, soit quand il y a un accord de terrain, soit lorsqu'il y a un financement de la commune, ce qui serait le cas. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Merci, nous sommes sur un débat de fond. Je pense qu'il est important que chacun puisse s'exprimer avec ses propres mots sur ce dossier. Merci à Françoise SULMON de prendre ses responsabilités comme elle vient de l'exprimer. Je donne maintenant la parole à Monsieur Ludovic DEVERGNE pour qu'il donne son point de vue. Dans tous les cas, je demande à chacun d'être respectueux du point de vue de l'autre.

**Ludovic DEVERGNE :** Merci, Monsieur le Maire. En ce qui me concerne, ce sera le cas. Je respecte bien sûr toutes les opinions qui seront exprimées autour de cette table. Vous avez raison de dire que c'est un débat de fond et lorsque nous sommes sur des débats de fond comme c'est le cas ici, il est intéressant de prendre un moment pour s'arrêter sur ce sujet de Cœur de Ville. Vous vous en doutez, je n'ai pas la même approche que vous, Monsieur le Maire et vous, Madame SULMON sur ce sujet. C'est normal puisque c'est un dossier qu'avec certains collègues nous avons porté lors du mandat précédent et même lors du mandat d'avant. Il me semble qu'il y avait d'ailleurs une personne de la majorité actuelle qui en 2008, participait au sein d'une équipe à porter ce sujet Cœur de Ville. En effet, Jean-Marie PARATTE à l'époque le portait et il est évident que les choses se sont stoppées brutalement en 2011.

Ces derniers mois, il a toujours été dit publiquement que le montant maximum de participation de la commune à ce projet serait de 294 000 €. Ce chiffre a toujours été public, il a certes un peu varié à quelques dizaines de milliers d'euros près, mais sur les 6 ou les 8 derniers mois, c'est ce chiffre qui tenait. La délibération qui est proposée ce soir est importante puisqu'elle vient minorer la participation financière que la commune avait envisagée au départ. Ce projet est très important pour notre commune. De plus, l'ensemble du projet est d'envergure puisqu'il représente environ 5 millions d'euros. Si à la fin, nous arrivons à faire en sorte que la participation communale sur un projet de cette envergure soit de 250 000 €, ce sera finalement une belle opération. Je précise que d'autres subventions sont sollicitées, par définition, les subventions sont toujours incertaines. Pour ce qui est de la DETR par exemple, mon expérience m'amène à dire que sans doute, nous aurons les 150 000 € demandés. Si vous enlevez donc ces 150 000 € sur les 250 000 € qu'il nous resterait à payer, cela signifie que l'on s'approche autour

d'une centaine de milliers d'euros, le tout pour un projet qui dans l'ensemble coûte environ 5 millions d'euros ce qui aura un impact bénéfique sur le Cœur de Ville.

Au vu des arguments qui ont été tout à l'heure avancés, je souhaitais également dire que ce projet devrait être terminé depuis un certain temps. Malheureusement, nous avons fait face à une difficulté lors du précédent mandat, certains collègues aujourd'hui présents ne le savent peut-être pas, mais la ville de Buxerolles était éligible au dispositif Pinel qui permettait aux personnes qui souhaitaient investir de défiscaliser. À quelques semaines du dépôt du permis de construire, Buxerolles, comme d'autres communes de l'agglomération, a été retirée du dispositif Pinel. Il nous a alors fallu revoir entièrement le projet proposé. Ainsi, nous avons perdu de nombreux mois avec la fin de ce dispositif sur Buxerolles. Il est vrai qu'à un moment, la question de savoir si le projet Cœur de Ville allait se faire s'est soulevée. À un moment, les aménageurs se demandaient si sans Pinel, les choses étaient viables. Vous avez raison, Monsieur le Maire, de rappeler que lors du précédent mandat, ce sujet a été souvent évoqué. En début de mandat 2014-2020, vous souhaitiez réaliser à la place des maisons Castor un R+2 collectifs, ici, ce sera un R+3. Vous aviez également proposé un schéma d'aménagement, je le connais, mais dans ce dernier, vous aviez suggéré de supprimer totalement le parking à côté de l'opticien, mais ce parking subsistera pour moitié. Vous avez également raison de dire qu'en tant que Maire, vous portez aujourd'hui l'intérêt général et je pense que vous identifiez ce projet comme tel.

Le débat sous-jacent dans ce projet concerne la question des logements sociaux sur notre ville. Nous avons bien sûr le droit d'avoir ce débat, nous en avons déjà eu souvent d'ailleurs autour de cette table, mais je repose toujours le même problème de mathématiques : sur une ville avec 5 500 logements dont 19 % sont des logements sociaux, comment faire pour atteindre les 20 % si dans les programmes sur lesquels vous avez la main vous n'en prévoyez pas un peu plus ? Mathématiquement, cela est impossible. J'ignore si vous avez un objectif précis en tête, mais je pense que tout le monde doit pouvoir se loger dans de bonnes conditions, je pense que vous partagez cet avis et il faut aussi éviter de considérer que dans les logements sociaux, il n'y a que des personnes qui poseront des problèmes. Cela n'est majoritairement pas le cas, il y en a, certes, mais il y en a aussi dans les logements privés. Lorsque l'on observe les conflits de voisinage qu'il peut y avoir, ces derniers ne sont pas forcément liés aux logements sociaux.

Le stationnement, c'est un sujet, vous avez raison. Peut-être que Leclerc s'inquiète, je ne sais, pas, mais en tout cas, il a décidé d'occuper une dizaine de places sur son parking avec son service de location. Fatalement, avec ce service de location, cela réduit les capacités de stationnement de ses clients. Leclerc est dans son plein droit, mais il est vrai que cette dizaine ou douzaine de places de parking en moins peut contribuer à créer des tensions. Toujours sur les stationnements, il me semble qu'à un moment, vous avez dû nous dire que pour un tel projet, il faudrait une soixantaine de places de stationnement et si ma mémoire est bonne, ce projet en compte 59.

Sans subvention publique, il n'y a pas de logement social. Il n'est pas possible aujourd'hui à Buxerolles de créer des logements sociaux sans faire des subventions publiques. La subvention proposée dans ce projet ne va pas à un opérateur privé qui va s'enrichir, mais elle va uniquement à EQUIDOM, le bailleur social. L'objectif d'EQUIDOM est évidemment d'équilibrer son projet, mais pas de faire un bénéfice. De plus, dans la période actuelle, il est important de dire que le risque n'est pas porté par la commune. Le risque maximal pour la commune s'élèvera à 250 000 €. Le risque est en réalité porté par les investisseurs qui ont décidé d'investir dans ce projet. Dans la situation économique actuelle, je pense qu'il vaut mieux finalement que ce ne soit pas la commune qui soit porteuse des surfaces commerciales par exemple, notamment si elles mettent un peu de temps à se remplir. Il n'y a donc pas de risque de pris pour la commune quant à ce projet.

Et justement, on voulait vous faire une proposition, même si la période est difficile actuellement, il va falloir trouver des petits commerces, et nous pensons qu'il serait intéressant de se faire accompagner par des personnes qui connaissent bien ce domaine. Par le passé, la

CCI nous avait accompagnés sur une étude pour le centre-ville, il serait peut-être utile de prendre attache avec la CCI ou la Chambre des métiers afin de voir avec elles les commerces qui pourraient y prendre place, et voir comment accompagner les changements. Je sais qu'il y a aura du changement de cellule commerciale, un commerce peut avoir envie d'aller dans le front bâti, et pour la cellule qui sera ainsi libérée, il faudra prévoir un travail d'accompagnement pour faire en sorte qu'elle ne reste pas vide. Je pense que pour le cœur de ville, il est important de ne pas avoir de cellule commerciale qui reste vide dans ce centre-ville. Vous vous doutez bien que l'on va voter pour cette délibération, parce qu'il s'agit de la dernière phase du projet Cœur de ville, qui était, je pense, attendu. Qui à mon avis, mais vous avez le droit de ne pas le partager, porte Buxerolles vers l'avenir et qui accompagne une mutation un peu de notre centre-ville avec du logement de qualité en plein centre-ville, en proximité de tous les services et du logement qui est adapté aussi pour les personnes d'un certain âge, pas seulement, mais je sais qu'il y a des personnes d'un certain âge qui iront dans les logements proposés, que ce soit sur la partie EQUIDOM ou sur la partie logement privé, avec ces 15, si on dit que 15 c'est bien, mais si on dit que 20 ce n'est pas bien, il n'y a pas de grande différence pour aller de 15 à 20. La typologie de logement étant quand même bien différente sur le Front bâti. Voilà, je vous remercie pour cet échange de qualité, j'ai exprimé le point de vue du groupe. Merci à vous.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Merci beaucoup, il y a deux prises de paroles à venir, Madame DE VITRY et puis Lara LECLERC qui prendra la parole.

Je voudrais juste préciser quelques éléments très rapides, il faut bien préciser qu'effectivement même si la participation de la commune peut être minorée, cela reste de l'argent public et quoiqu'il arrive, c'est un projet qui fera appel au niveau qui avait été envisagé en termes d'argent public si on fait le rapport global.

Vous avez parlé de Leclerc, je pense qu'il faut que l'on soit très prudent dans nos relations, puisque Leclerc pourrait décider demain de proposer un autre service que la location, et même pourrait proposer, pourquoi pas un jour, de fermer extérieurement l'accès à son parking, ce qui là pour le coup, nous poserait à tous, et à la Mairie en particulier, un certain nombre de difficultés et aux commerçants aussi. On fera un point, parce qu'il faut bien le dire aux gens qui nous regardent, il y a aura aussi une problématique de 18 mois de travaux sur laquelle il va falloir que nous ayons un accompagnement.

Je pense, pour en avoir discuté avec un certain nombre de collègues, que nous allons prendre l'initiative aussi de rencontrer la bande de commerces plus anciens, parce qu'il y aurait une vraie incohérence, alors que naturellement nous allons faire un travail sur la voirie, que nous allons faire un travail sur les trottoirs, il y aurait une véritable incohérence à ce qu'il n'y ait pas une modernisation de ces commerces. Parce que je trouve que cela gênerait un peu la rénovation de l'ensemble du cœur de ville, dans les prochaines semaines nous proposerons des initiatives.

Sur la question des commerces, je ne suis pas du tout opposé à ce que nous ayons une perspective, pourquoi pas avec la CCI, à étudier. Il faut d'abord voir où en est la location des commerces qui sont mis à la vente par le promoteur, nous en avons déjà un certain nombre qui s'est manifesté auprès de la mairie. Il y a encore des problématiques, notamment de place, déjà, parce qu'ils nous ont dit qu'ils avaient des problématiques de places aussi pour leurs activités. On leur a quand même expliqué que leur stratégie commerciale ne pouvait pas reposer sur le parking de Leclerc, ce n'est pas une stratégie viable sur le long terme, on a déjà aussi ces interrogations.

Je vais donner la parole à Madame DE VITRY, merci pour la qualité de ce débat et nous allons poursuivre avec Carine DE VITRY qui va exprimer aussi son point de vue et après Madame LECLERC.

**Carine DE VITRY :** J'ai juste une remarque à faire, une interrogation. Parce qu'il est vrai que le monde des finances publiques m'est encore un peu inconnu, mais par contre, je connais bien

celui des finances privées, et je suis très étonné de voir qu'on lance un projet de cette envergure sans qu'il soit complètement finalisé, et notamment sans que ces subventions soient validées avant de lancer le projet. La question que je me pose, est-ce que ce delta de 180 000 € entre les 235 et les 42 000 a été inscrit sur un budget quelconque de la commune en tant que budget d'investissement ? Est-ce que c'est à nous, nouvelle majorité, que va incomber cette somme, et forcément avec à mon sens des retombés sur les habitants, en termes d'impôts. Je suis désolée, mais je ne vois pas comment on pourra faire autrement.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : on va être très clair. On ne va pas faire, ce soir, une analyse sur les finances publiques. Effectivement, cela concernera de mémoire les années 2022-2023, cette partie d'investissement que nous allons faire pour ce projet, c'est naturellement le renoncement à d'autres investissements, puisqu'il faudra inscrire au budget ces dépenses d'investissements, il est important de le dire. Et effectivement, c'est du budget d'investissement en moins sur 2 années, nous avons déjà évoqué cette question avec Madame FAYARD qui est adjointe aux finances, on ne va pas se mentir, mais dans notre plan de charge, nous savions où en était le projet, et évidemment nous l'avons pris en compte. Et en tout cas, on savait qu'en faisant ce projet, on aurait cette partie d'investissement en moins sur les années 2022-2023, pour répondre à la question de Madame DE VITRY, c'est de l'investissement en moins ces années-là.

**Lara LECLERCQ** : Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur DEVERGNE au sujet des habitants pour ces logements. Vous avez parlé de personnes à problèmes pour les logements sociaux, qu'il y en avait autant dans les logements privés. Je voudrais quand même préciser que toute cette notion-là n'a jamais été évoquée de notre côté, cela n'a jamais été un argument de dire que c'était parce qu'il y aurait des gens à problèmes, jamais.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Merci. Je pense que sur les logements sociaux, on a une expression très claire, dans les derniers mois, même les années. Je crois que la position qui a été suivie par une majorité des Buxerollois, n'est naturellement pas de dire qu'à Buxerolles il ne fallait pas de logements sociaux, mais que l'on arrive dans une proportion où les logements sociaux, la commune avait fait la part de ses responsabilités. Et on dit notamment qu'un certain nombre de communes sont bien loin du niveau légal, et on considère qu'il faut que chacun ait sa part d'investissement au sens propre et figuré, et sa part d'investissement sur ce sujet. L'idée n'est naturellement pas de stigmatiser les gens qui sont dans les logements sociaux, cela n'a jamais été notre façon de voir les choses, mais on considère que quand une commune est entre 19 et 20% et qu'une autre voisine est à moins de 10%, il est normal que celle de 10% fasse un peu plus d'efforts que celle qui est entre 19 et 20%. Je vous propose de mettre au vote, sauf s'il y a des questions. Qui est contre ?

*La délibération est adoptée moins 12 abstentions.*

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 3**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Qui concerne l'approbation du bilan de clôture des travaux de restructuration du bâtiment C de l'école élémentaire Jean Marie PARATTE.

La commune de Buxerolles avait confié à la société CRESCENDO par convention de mandat qui avait été notifié en 2018, les travaux de restructuration du bâtiment C de l'école élémentaire Jean Marie PARATTE. Nous avons maintenant à voter, et c'est plutôt une bonne nouvelle, nous avons à voter le bilan de cette opération et de cette convention de mandat. La trésorerie est positive, et donc CRESCENDO va procéder au remboursement d'un montant de 9 130,49 €, c'est plutôt une bonne nouvelle. Je ne sais pas si cela suscite des remarques, des questions, des interrogations. Je propose de mettre au vote ?

**Monsieur MENARD** : Juste faire un petit rappel sur la décision de la rénovation du bâtiment C, pour les personnes qui n'étaient pas présentes à ce moment-là. La rénovation du bâtiment C a été réalisée avec le soutien du ministère de l'Environnement et c'était dans le cadre de l'opération TFCV qui nous a permis d'avoir une subvention à hauteur d'à peu près 500 000 €. La société CRESCENDO, comme on le voit dans la délibération, a respecté son planning, sa feuille de route avec des travaux achevés même avant la fin de la date prévue des travaux. Les utilisateurs sont pleinement satisfaits de ces nouveaux locaux, puisqu'ils ont retrouvé un confort thermique et phonique. Le projet TFCV était de faire des économies d'énergies et sur ce bâtiment, on a réussi avec ces travaux réalisés à faire une économie de plus de 40% sur la consommation énergie. Le projet a été tenu, global, final, et on voit dans la délibération qu'il permet une économie de 9 000 € par rapport à ce qui était prévu.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Merci pour ces précisions. Il est vrai qu'à la fois pour les nouveaux collègues et les gens qui nous regardent, ce n'est pas facile. Il y a une phase d'appropriation sur un certain nombre de projets, parce qu'il y avait des projets, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une autre responsabilité de poursuivre ces projets quand ils ont été engagés, de les solder comme c'est le cas de ce soir, parce que c'est la bonne marche de la commune. Qui est contre ?

*La délibération est adoptée.*



**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 4**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Qui concerne la fixation des tarifs de l'enlèvement de sacs de déchets encombrants et de végétaux. Et je demanderais peut-être à Madame PASQUET et peut-être à Monsieur DEMONTEIL, de nous faire un petit point de précision sur le travail qui est mené sur ces sujets des déchets sauvages ou des encombrants. Mais d'abord, je voulais vous lire, si vous en êtes d'accord, cette délibération.

Lecture délibération.

Juste un mot, une introduction liminaire sur ce sujet, ces enlèvements sauvages, ces chiffres de l'ADEME, si on fait une moyenne au niveau national, il s'agit de 23 kg par an de déchets sauvages auxquels doivent faire face en moyenne les collectivités, pour un cout de 70 000 €. Nous n'avons pas encore fait les calculs complets, mais on peut dire que le cout est élevé pour Buxerolles. Il y a la fois les gens qui mettent leurs poubelles n'importe où, des gens qui ne respectent pas le tri, ce qui est plus difficile à voir, mais en tout cas cela peut arriver, et il y a aussi toute la problématique des encombrants. J'ai demandé à Lilian DEMONTEIL et Evelyne PASQUET, ils vont vous exprimer cela en quelques mots ce soir, s'ils en sont d'accord, leur dire un peu le travail qui a été mené. Je considère qu'indépendamment du cout, c'est aussi l'image de la commune qui est en jeu, on lutte au maximum, parce que voir des poubelles trainer, voir des encombrants trainer, cela donne une bien mauvaise image de la commune. Nous avons déjà procédé à des amendes, nous avons déjà fait des enlèvements, il y a aussi un dépôt auprès du procureur, parce qu'il y a eu un flagrant délit qui a été constaté au mois de juillet, de mémoire. Sur ce sujet, je serai intransigeant, je fais vraiment la différence entre une personne qui a une problématique de container, sur lequel je suis prêt à ce que l'on ait une action proactive, et la personne qui, par négligence, met ses poubelles n'importe où, ou déménage et laisse ses meubles devant chez elle, alors même qu'il existe des déchetteries, vous allez me dire que tout le monde ne peut pas les emmener à la déchetterie, qu'il y a un système qui permet aujourd'hui, gratuitement, mis en place par Grand Poitiers, sur lequel nous allons communiquer, qui permet d'accompagner les gens qui ont justement cette problématique et qui peuvent emmener les encombrants à la déchetterie, gratuitement je le rappelle. Je considère qu'à partir du moment où toutes les mesures sont prises pour faciliter les choses, que les choses puissent se faire, nous appliquerons toutes les sanctions dont nous disposons, mais comme souvent en France, ce n'est pas simple, parce qu'il faut démontrer qui a laissé, mais en tout cas c'est une attention. Je vais laisser la parole à Evelyne pour dire notamment le travail que l'on a fait auprès des syndicats, mais pas seulement. Le travail que l'on a fait aussi, directement, auprès des habitants, qui pour la plupart comprennent la démarche, je le redis, mais comprennent la démarche. Madame PASQUET qui est conseillère municipale déléguée à la propreté et à l'entretien des espaces publics.

**Evelyne PASQUET** : Bonsoir tout le monde. On a commencé par fermer les vallées, les deux chemins ruraux qui étaient « des autoroutes » pour déposer des déchets, on a mis deux barrières à ce niveau-là, il semblerait que ce soit efficace, depuis on n'a rien enlevé. On a enlevé 6 tonnes de déchets, dont l'amiante, l'amiante pour qui le prix a été très cher, nous avons enlevé des pneus, qui coute également très cher. Ensuite, on a fait une réunion avec les différents syndicats de la rue de datça, où il y a eu beaucoup de problèmes, beaucoup de déchets sauvages, tous les jours, matin et soir. On a fait une réunion avec les syndicats, les syndicats étaient super contents, ils vont nous aider, ainsi que les agents d'entretien. Il semblerait qu'après cette réunion, il y a beaucoup moins de dépôts, je passe régulièrement et j'en vois beaucoup moins.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : On a déjà fait pas mal, merci beaucoup. Est-ce que je laisse la parole à Lilian pour qu'il puisse exprimer un mot ?

On a demandé à la police municipale aussi d'être attentive, par rapport à ce qu'il peut arriver. Lilian ne veut rien rajouter. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet, des remarques particulières ?

**Monsieur MARTEAU** : Pour revenir sur vos propos, on partage effectivement l'objectif de réduction des dépôts sauvages. Bien que l'augmentation devient substantielle, mais à mon avis ne suffira probablement pas à stopper ces déchets sauvages. En fin de compte, le vrai problème des déchets sauvages, ces encombrants, est d'identifier les auteurs. Je ne sais pas combien vous avez identifié d'auteurs, je regardais par exemple, les pneus en rapport effectivement à l'article dans la presse sur la route de la déchetterie. Dernièrement, il y a eu un déchet, un dépôt sauvage, route de l'Ormeau, qui est resté là quelques semaines aux alentours du 27, des encombrants, des vieux canapés, etc. qui ont été enlevés dernièrement, mais est-ce que l'on a identifié les auteurs ? C'est important, parce qu'il faut bien se dire une chose, les gens qui déposent ces encombrants, généralement, le font la nuit, et il faudrait les prendre en flagrant délit, de manière à pouvoir effectivement mettre une amende. Ce n'est pas simple, je suis d'accord avec vous, mais cela peut-être dissuasif.

Je vois un deuxième point qui concerne effectivement les tarifs pour les personnes handicapées, je suis un peu surpris que vous ayez proposé une hausse à 51 €. Bien sûr, c'est quelques centimes, c'est un peu dommage, parce que ces personnes n'ont pas le choix. Je me souviens, en 2018, on nous disait en politique il faut envoyer des signes, et suite à votre demande à cette époque-là, on avait maintenu le tarif, alors qu'on avait aussi proposé la hausse de quelques centimes, je voulais vous le préciser, Monsieur le Maire. J'ai quelques mémoires sur cette délibération à l'époque qui avait fait un peu débat, merci.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je ne me souviens pas.

**Séverine FAYARD** : Bonsoir, je vais vous répondre. Effectivement, ce tarif a été augmenté, pour moi, on aurait dû envisager la gratuité, je l'ai toujours dit, je le répète. Donc il sera envisagé, pour l'année prochaine, une prise en charge pour une personne porteuse de handicap, qui n'aurait pas les moyens financiers de payer cet enlèvement. Cette prise en charge serait effectuée sur le budget du CCAS.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je précise quand même qu'il s'agit d'une augmentation de 65 centimes. Juste un mot, parce que vous avez eu raison de poser la question, ce tarif qui est passé de 150 à 350 €, pour être tout à fait honnête avec vous, je voulais le passer à 1 000 €. La problématique que nous avons, comme je le disais tout à l'heure, la loi est souvent plus du côté du contrevenant, que de l'autorité publique. Si jamais je l'avais passé à 1 000 €, on avait un mauvais coucheur qui nous disait « *démontrez-moi que cela coûte 1 000 € et je payerais 1 000 €* », sinon il aurait pu considérer, et on était perdant devant le Tribunal administratif, on aurait pu considérer que l'on avait surévalué un tarif d'enlèvement et qu'on n'arrivait pas à en justifier la réalité. On a essayé de trouver un tarif qui a fait l'objet d'échanges à plusieurs reprises entre nous, pour trouver un tarif.

Ensuite, sur le reste des choses, d'abord avec Monsieur DEMONTEIL, on a donné des consignes à la police de faire beaucoup plus d'investigations, je suis désolé d'être un peu direct, mais quand on pourra, en regardant la poubelle, trouver un nom, on aura une identification, je l'ai demandé et on va le faire. Deuxièmement, dans les prochains mois, nous présenterons un plan de vidéo protection de la commune, conformément aux engagements que l'on avait pris, et dans l'audit qui a déjà été réalisé par Monsieur DEMONTEIL, on prend en compte justement les lieux privilégiés de dépôts sauvages. L'idée est de quadriller la ville pour que les endroits qui sont un peu à l'écart, qui sont souvent le théâtre de ces dépôts, ne puissent plus l'être, pour

que l'on puisse avoir ce travail. Depuis mon arrivée, une personne a été prise sur le fait, une autre où on a trouvé les numéros de téléphone et une adresse à qui on a intimé de venir ramasser ses affaires, gentiment, il y a eu un refus d'obtempérer qui a été signalé au procureur au mois de juillet, il s'agissait de dépôts verts. Un policier a pris en charge la chose, la personne n'a pas voulu reprendre ses déchets verts et nous avons fait un signalement auprès du procureur. Tu m'arrêtes si je me trompe, Lilian. Vous avez raison c'est extrêmement difficile, et on va essayer de le travailler. Je pense que si nous montrons une fermeté, je vous le dis ce soir, je ne m'interdis pas, si on prend quelqu'un, de faire un retour à l'envoyeur, c'est-à-dire que si on arrive à trouver la personne qui a abandonné son truc, avec les services techniques et la police, on fait un retour à l'envoyeur, parce que je pense que c'est malheureusement, avec ce genre de pratique, qui est de plus en plus prise par certains maires, que l'on voit de bons résultats, le retour à l'envoyeur. Si jamais, il y a des gens qui projettent de faire des déchets qui nous regardent, je leur conseille de ne pas se rater, parce qu'ils pourraient bien tout retrouver devant chez eux.

**Ludovic DEVERGNE** : Effectivement, il est difficile d'identifier les personnes, d'autant plus qu'elles ne sont pas forcément de Buxerolles. Il y a des gens qui viennent de communes limitrophes, je ne citerai pas les communes en question, mais en tout cas, ils sont sur la route de la déchetterie d'ailleurs, ils passent souvent à côté de la déchetterie avant d'aller décharger dans la nature leurs déchets.

Nous n'allons pas nous battre sur les 70 centimes, ce n'est pas le sujet, il est vrai qu'à l'époque vous nous aviez dit qu'il fallait envoyer un signe et qu'augmenter était un mauvais signe, ce n'est pas très grave. Par contre, comment les personnes qui sont en situation de handicap vont pouvoir justifier de leurs handicaps ? Est-ce que vous allez prendre en compte la MDPH ? Parce que prendre en compte la MDPH, c'est très restrictif. Je pense aux personnes qui ne sont pas forcément handicapées, mais qui ont des problèmes de mobilité, qui ne sont pas forcément reconnus officiellement par la MDPH. Est-ce que cela veut dire, par exemple, que les personnes âgées, qui ne sont pas reconnues MDPH, ne pourront pas avoir accès à ce service ? C'est une question que je me pose, je n'ai pas du tout la réponse. Et est-ce que vous savez si ce service a été utilisé par le passé, à quelle fréquence ? Je n'ai aucune idée de la fréquence d'utilisation pour ce service, je dirais que l'on doit être assez proche de zéro, mais vous pourrez peut-être m'éclairer.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Effectivement, on en parlait avec Madame FAYARD, il y a très peu de demandes. Sur cette année, nous n'avons eu aucune demande ou peut-être une. Effectivement, on aura une acceptation large des choses, un premier élément sera la carte d'invalidité. Et je le pense, comme le nettoyage devant chez soi pour les trottoirs, on aura un regard bienveillant sur les gens. Sur le long montage, il est vrai qu'à terme, on a pensé au CCAS, pour accompagner le financement. On a une vision bienveillante, je pense qu'il est assez facile de pouvoir identifier les problématiques. Je le redis, pour les encombrants, il y a un dispositif, qui n'est peut-être pas assez connu, qui est l'association rebond. Je le dis aux élus, mais aussi aux personnes qui nous regardent, si vous avez des difficultés, un numéro de téléphone est à votre disposition, vous pouvez demander à la Mairie, vous appelez, vous donnez votre adresse, vous donnez une évaluation du nombre de m<sup>3</sup>, et quelques jours après, ils viennent vous les retirer, et gratuitement. Il y a une limite de m<sup>3</sup>, parce que si les gens déménagent toutes les semaines, on ne va pas s'en sortir, mais c'est possible. Je vous propose de mettre au vote.

**Evelyne PASQUET** : Je voulais simplement préciser que l'on a bien dit aux syndics, que chaque foyer a droit à 5m<sup>3</sup> par an pour les encombrants. Ils vont bien le signaler. Ce chiffre est pour tous les habitants de Buxerolles.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Très bien, 5 m<sup>3</sup> une fois par an.

**Evelyne PASQUET** : Et en ce qui concerne les déchets rue de l'ormeau, la police municipale est venue plusieurs fois, le syndic n'a pas bougé, donc à un moment donné, les agents de la ville ont ramassé les déchets.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Et on a verbalisé un syndic déjà.

**Monsieur MARTEAU** : Je les ai vus nos agents ramasser et je comprends très bien, cela leur prend du temps, etc. Et ils ont autre chose à faire, nos agents de service technique, qu'à ramasser les déchets des habitants de Buxerolles.

**Evelyne PASQUET** : Il faut savoir que toutes les semaines, ils ont une liste de déchet à ramasser qu'on trouve partout.

**Monsieur MARTEAU** : J'entends bien, moi je suis d'accord.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Alors nous avons remarqué au début de l'expérience qu'à chaque fois qu'il commence à y avoir un dépôt, si on n'y met pas fin rapidement, l'endroit se transforme en quelques jours en déchetterie. Vous avez raison, cela représente beaucoup de travail pour les agents, ce n'est pas non plus le travail le plus valorisant pour les agents, il faut bien le dire, et on essaye quand même de prendre la précaution de le faire. Là par exemple, nous avons eu une vague de pneus, il y a eu du déstockage massif de pneus avant le confinement. Je pense qu'il ne s'agit pas des particuliers, parce qu'il y avait un grand nombre de pneus, et cette situation commence à bien faire.

**Monsieur ZERROUNI** : Bonsoir à tous. Par rapport aux personnes handicapées, vous parliez de 50 centimes ou 70 centimes d'augmentation, on ne va perdre du temps sur ce sujet, c'est dérisoire. Par contre, je trouve étrange de demander à une personne handicapée, en fauteuil roulant, la somme de 50 € pour évacuer, j'estime qu'il s'agit d'une double pénalité, le handicap et en plus il doit payer par rapport aux autres.

Mon avis, pour les personnes ayant 90% d'invalidité, il faut se débrouiller pour trouver une solution.

**Monsieur DEMEOCQ** : Monsieur le Maire, il faudra qu'on fasse une pause technique de 2 minutes après la délibération.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : d'accord on va faire une pause technique que l'on appelle une levée de séance très rapide.

Juste, je ne sais pas si vous en êtes d'accord, je demande à la présidente du CCAS de l'inscrire et on fera comme on l'a dit. Je le dis pour les personnes qui nous regardent. Il faut que l'on regarde quel coût cela représente, il est important que l'on puisse le retracer. Si vous en êtes d'accord, on peut rajouter dans le PV qu'il y aura une proposition faite au CCAS pour une prise en charge.

**Madame LOUIS** : Excuse-moi Emmanuel, je reviens sur ce que tu viens de dire, il ne faut pas que tu prennes cela comme un souci en plus, au contraire, c'est une offre qui est proposée aux gens en situation du handicap, c'est une possibilité. Pour les autres, il n'y a pas cette possibilité, on doit se débrouiller, c'est une offre, oui elle est payante, mais c'est une offre, ce n'est pas un problème en plus.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : C'est bien, tout le monde s'exprime, il y a des points de vue différents. Je vous propose que l'on mette au vote, si vous en êtes d'accord, on ajoute cette mention de dire que le CCAS examinera lors d'un de ces prochains Conseils d'administration

une prise en charge de ces frais. Je vous rappelle qu'à l'année, si on en fait 5, ce serait un record des dernières années, voilà, c'est des petites sommes malgré tout.

*La délibération est adoptée.*

**La présidente du CCAS :** Je voulais juste dire qu'il n'y avait aucun problème, on verra cela au prochain Conseil d'administration du CCAS.

**Pause technique**

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 5**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : On va poursuivre ce Conseil municipal avec la délibération n°5 qui était présenté par Bruno VIVIER qui est adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie, notamment.

**Bruno VIVIER** : Lecture délibération.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Merci beaucoup. Alors, il y a une question dans les questions diverses sur les certificats d'énergie, est-ce que par convention, si vous en êtes d'accord, on va y répondre dans la foulée, je vais vous proposer d'intervenir d'abord et on y répondra. On est à mi-chemin entre la responsabilité de Bruno VIVIER et de Nathalie DESJARDINS, vous faites comme vous voulez.

**Monsieur BOUET** : Est-ce qu'il est possible de savoir ce que cette vente de certificat d'économie d'énergie a rapporté à la commune, par exemple sur les trois dernières années ?

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Oui, on va vous donner cette information maintenant, on a le détail.

**Nathalie DESJARDINS** : Alors le détail exact, les certificats d'économie d'énergies :

- En 2018 : 4 452 €,
- En 2019 : 2 717 €,
- Et 2020 : 38 126 €, puisqu'y sont intégrés les certificats d'économie d'énergies des travaux réalisés sur l'école Jean Marie PARATTE et sur la salle polyvalente du bourg.

Effectivement des gros travaux qui sont arrivés à terme.

**Monsieur BOUET** : J'en profite pour souligner que ces résultats qui s'ajoutent aux économies elles-mêmes sont le résultat de la politique dynamique qui a été mise en œuvre par la commune dans le domaine des économies d'énergies sur les bâtiments publics sur plusieurs années, et que c'est quand même un sujet sur lequel, on espère que cette politique continuera.

**Nathalie DESJARDINS** : Aucun problème là-dessus.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Évidemment, on aura l'occasion naturellement d'évoquer cette question, mais je pense qu'aujourd'hui en 2020, c'est une préoccupation qui est partagée par les majorités, même si elles sont différentes d'une époque à une autre. En tout cas, c'est effectivement une démarche pour laquelle on va continuer à travailler. Je vous propose de mettre au vote cette délibération. Qui est contre ?

*La délibération est adoptée.*

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 6**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je passe la parole à Nathalie DESJARDINS, la première adjointe, elle va nous parler de la modification du règlement intérieur de la bibliothèque.

**Nathalie DESJARDINS** : Lecture de la délibération.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Allez-y, je vous en prie.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ** : Juste une remarque, bien sûr notre groupe va voter pour cette délibération. On ne peut que soutenir toutes les initiatives et démarches qui permettent d'augmenter l'offre culturelle aux habitants. Et cette délibération nous permet aussi de souligner, encore une fois, l'adaptabilité des agents, parce que forcément ils ont modifié leur façon de travailler ces derniers temps dans le contexte que nous connaissons, et on voulait en profiter pour souligner ce travail.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Merci beaucoup, vous avez raison de le rappeler, cela prend encore plus de sens dans ce que nous vivons en ce moment. Et j'en profite pour dire que la bibliothèque est fermée, l'accès au public n'est plus possible, mais on peut réserver des livres par téléphone ou par mail, et il y a un retrait possible avec un système de drive pendant cette période de confinement. Je vous propose qu'on mette au vote.

*La délibération est adoptée.*

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n°7**

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** On parlait d'adaptabilité, on va parler maintenant de la mise en œuvre du télétravail. Je vais donner la parole à Nathalie DESJARDINS, après on ouvrira un débat sur ce sujet.

**Nathalie DESJARDINS :** Alors, mis en œuvre du télétravail, c'est un sujet d'actualité, puisqu'il est déjà en œuvre de façon exceptionnelle en ce moment. Vous avez sur table d'ailleurs, la délibération, vous en avez une nouvelle qui apporte quelques petites modifications par rapport à celle qui vous avez été transmise, ces modifications font suite au comité technique qui s'est réuni vendredi, et nous avons à cette occasion précisé quelques petits domaines.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** C'était vendredi, donc difficile de faire autrement qu'une remise sur table, mais l'opposition était présente vendredi dans la discussion que nous avons eue pour faire évoluer et prendre en compte les dernières demandes.

**Nathalie DESJARDINS :** Lecture de la délibération.

Voilà dans les grandes lignes, vous avez le choix entre différentes annexes, la délibération instaurant le télétravail régulier, ponctuel ou dérogatoire. Vous avez un exemplaire de formule de demande d'exercice des activités en télétravail, vous avez l'arrêté autorisant l'exercice des fonctions en télétravail et également une charte du télétravail, tous ces documents vous sont joints. Si vous avez des questions par rapport à cette façon de travailler.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** On va ouvrir évidemment le débat. Mais je voudrais remercier Nathalie DESJARDINS avec le choix politique que nous avons fait d'avoir une première adjointe qui a des attributions vraiment avec l'administration municipale, en tout cas qui fait le lien avec la directrice générale des services sur toute la question des problématiques de nos agents. Je voudrais aussi la remercier avec Madame GAUDUCHON sur le travail qui a été fait sur le télétravail avec le groupe, dont un certain nombre d'entre vous sont autour de cette table, majorité comme opposition. Je pense qu'avec la situation, nous avons bien fait d'avoir anticipé cette mise en place, on l'a un peu anticipé, puisque vous le savez le Président de la République l'a rappelé lors de son intervention de reconfinement, il avait insisté sur le fait que le télétravail devait devenir la norme quand c'était possible. Aujourd'hui, le télétravail est en route, évidemment pour les fonctions qui le permettent et qui ont été décrites à l'instant par Nathalie DESJARDINS, et fonctionne bien. Je crois qu'un gros nombre des opérations sont réalisées, les habitants qui nous contactent ne se rendent pas compte s'ils sont sur site ou pas, c'est un premier point et c'est important pour la qualité du service public. Et il faut bien dire qu'il s'agissait d'une condition importante pour que le maintien du service puisse être assuré dans de bonnes conditions, puisque dans une période qui a précédé le confinement vous l'avez su, on a eu des cas positifs, mais aussi des cas contacts. Nous nous devons de mettre en sécurité les agents et de faciliter ce télétravail, de limiter aussi dans le même temps les partages de bureaux, ce que nous avons réussi à faire, pour que tout puisse se passer dans de bonnes conditions, cela fonctionne bien et je pense que nous arrivons à répondre aux obligations de service public. Monsieur BOUET, je crois, voulez réagir, cher collègue je vous laisse la parole.

**Monsieur BOUET :** Je participais aux travaux de groupe de travail et je tiens à souligner la qualité des échanges qui ont eu lieu dans ce groupe de travail. Je crois qu'il est important de disposer d'un tel document qui clarifie des choses, aussi bien en distinguant les situations



exceptionnelles, que les situations régulières. On assiste actuellement au niveau national à une certaine cacophonie sur ce sujet, et grâce à ce travail, nous échappons à cette cacophonie. Nous voterons pour.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Merci. En tout cas, le principe sera toujours le suivant, on ne va pas se cacher que pour un certain nombre d'employeurs du public comme du privé, il y a une idée qui consisterait à dire que quand les gens sont en télétravail, ils ne travaillent pas, mais je m'inscris profondément en faux. Il faut vivre avec son époque, comme on dit cela n'empêche pas le contrôle, en tout cas la confiance n'empêche pas le contrôle, cela se fait en bonne intelligence, en tout cas pour l'instant, j'en discute avec les agences, et tout se passe bien. Et vous avez raison de dire que cela évite la cacophonie et que cela évite les problématiques que d'autres administrations rencontrent. Pour nous, le fonctionnement se passe bien parce que le travail a été bien fait, et il a été fait dans le temps qu'il fallait avec les temps d'échanges avec les partenaires publics, et je dois dire que le comité technique qui a eu lieu vendredi a fait l'objet d'un échange tout à fait intéressant sur ce sujet. Je ne sais pas si Nathalie, tu veux rajouter quelque chose.

**Nathalie DESJARDINS** : D'une part, il y a eu ce groupe de travail qui a vraiment fait avancer déjà le dossier, et on a rediscuté vendredi en comité technique, je pense que l'on a pris vraiment le temps d'écouter tout le monde, d'apporter quelques modifications parce qu'elles étaient acceptées par tout le monde. Et dans un an, on va refaire un bilan, voir avec les mêmes personnes si cela donne satisfaction et si on continue dans le même sens ou si on doit accentuer encore les choses.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Très bien. C'est un travail que nous mènerons aussi sur ce mandat, cela va de pair aussi avec un travail sur notre système d'information, il va falloir que nous le fassions évoluer, notamment on se pose souvent la question de la téléphonie, et aujourd'hui, on fait des systèmes qui sont un peu intermédiaires, mais à terme il faudra que l'on passe sur des systèmes téléphoniques, on pourra même faire des transferts de lignes facilités sur les ordinateurs. Et cela fait aussi partie des choses, parce qu'il y a à la fois une qualité d'organisation, une agilité dans l'organisation et il y a des économies à faire, on ne va pas s'en priver. Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

*La délibération est adoptée.*

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je vous remercie, je suis persuadé que si on avait fait ce vote il y a 6 ou 7 ans, le regard sur le télétravail n'aurait pas été tout à fait le même. Il y aurait peut-être même eu une défiance sur ce sujet, c'est en train aussi d'évoluer. Il faut toujours voir les aspects positifs des crises et si on n'avait pas mis en place le télétravail pendant le premier confinement, imaginez la catastrophe encore pire de notre économie.

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 8**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : On va passer à la délibération n° 8 avec Nathalie DESJARDINS, concernant la modification du tableau des emplois.

**Nathalie DESJARDINS** : Lecture délibération.

Toutes ces propositions ont été présentées bien sûr, au CT de vendredi dernier.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Est-ce qu'il y a des questions, Monsieur DEVERGNE. Je ne sais pas s'il y a aura d'autres questions, d'autres interventions après, Monsieur DEVERGNE c'est à vous.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, merci Monsieur le Maire. Nous voterons pour cette délibération qui contient notamment la création d'un poste supplémentaire policier municipal. Il faudra à notre sens être vigilant pour que l'État n'en profite pas pour se désengager sur notre commune en faisant diminuer la présence de la police nationale et c'est toujours le risque quand les fonctionnaires territoriaux occupent un espace. Les services de l'État, en général, ont la fâcheuse tendance à essayer de se retirer chaque fois que c'est possible, on passera à 4 policiers municipaux, il faudra être vigilant pour éviter que ce risque se réalise. On va suppléer quand même, il faut bien le dire, le désengagement de l'État, parce qu'aujourd'hui les forces de police nationales, je ne critique pas du tout les forces de police nationales, elles ont les effectifs qu'on leur donne, mais toujours est-il que c'est vrai qu'après 18h l'antenne des couronneries est fermée, il n'y a plus que le commissariat central à Poitiers. Évidemment, en termes de proximité cela pose question. On va suppléer ce désengagement de l'Etat, alors qu'en France, on a clairement besoin d'une police de proximité qui fasse de la prévention, de la répression quand c'est nécessaire, mais qui fasse beaucoup de prévention. Et c'est vrai que j'ai en mémoire, je me souviens, j'étais plus jeune, peut-être 10 ou 15 ans de moins, j'ai en mémoire le sermon qu'avait infligé un ancien Président de la République à un policier à Toulouse qui faisait de la prévention auprès des jeunes, je me souviens que ce moment avait été assez marquant. Il lui avait dit que ce n'était pas le rôle de la police, et la police de proximité avait par la suite été supprimée, ce qui à mon sens était fort dommage. Je suis convaincu du rôle prépondérant de la police municipale dans le quotidien des habitants. Et cette création de poste, j'interviens uniquement sur le poste de policier municipal, parce que pour le reste c'est vraiment des mesures très techniques qui sont d'ailleurs souvent incompréhensibles pour le commun des mortels.

Plusieurs questions : Envisagez-vous de créer de nouveaux postes de policiers municipaux d'ici la fin du mandat ? C'est-à-dire en plus des 4, est-ce que vous avez cette ambition-là jusqu'à la fin du mandat, je ne sais pas, vous n'avez pas écrit sur ce sujet, peut-être que l'objectif est 4. Quelles seront les principales activités de ce nouveau policier municipal ? On avait souhaité avoir la fiche de poste, je ne sais pas si on pourra l'avoir ce soir, même si cela ne changera pas le vote, mais pour la suite, il serait intéressant d'avoir la fiche de poste du policier municipal. Est-ce qu'elle sera identique à celle des 3 autres policiers municipaux ? Est-ce qu'il y aura des nouveaux horaires de services suite à ce recrutement, qui interviendrait en décembre ? Est-ce qu'il y aurait éventuellement une présence le week-end ou le soir ? Tout ce qui pourrait découler de ce recrutement. Si les horaires étaient étendus, est ce que cela voudrait dire éventuellement un renforcement des primes des policiers municipaux ? Parce que cela voudrait dire qu'ils auront des conditions de travail plus difficiles. Et, plus globalement pour notre commune, j'aurais souhaité savoir, ce n'est pas une question vous n'êtes pas obligé de me répondre ce soir parce que je ne vous les avais pas envoyées, mais quels objectifs vous fixez en

matière de tranquillité publique toutes typologies confondues ? Il y a eu un peu plus de 400 faits constatés en 2018. Dans les faits constatés, il y a vraiment des choses mineures, il y a des choses très graves, on ne peut pas parler de 400 faits de manière uniforme. En tout cas, on a eu un peu plus de 400 faits constatés en 2018, c'est beaucoup et peu à la fois pour une ville de 10 000 habitants, il y a 365 jours dans l'année, chacun se fera sa propre opinion, mais en tout cas, est-ce que vous connaissez les chiffres de 2019 ? Je ne sais pas, vous pourrez regarder. Par le passé, nous avons eu beaucoup de peines à avoir ces chiffres auprès de la préfecture, ce qui nous a souvent valut des reproches de votre part, on va voir si vous allez y arriver plus facilement que nous, et je vous le souhaite, à obtenir ces fameux chiffres qui sont toujours très compliqués à obtenir. Sur ces faits constatés, est-ce que vous avez affiché un objectif de baisse sur le mandat ? Parce que souvent, vous nous avez dit autour de cette table, quand on fait une politique publique il est important de se fixer des objectifs et à la fin d'évaluer. Vous nous avez souvent fait cette remarque et vous avez raison, parce qu'on essayait nous aussi de le faire, mais ce soir, je vous retourne la pareille. Quels objectifs aviez-vous fixés, notamment en termes de faits constatés ? Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, il y a déjà beaucoup de questions, j'ai essayé de remettre tout cela en perspective, parce qu'aujourd'hui, on parle du recrutement du policier municipal, mais je me doute que vous avez plein de choses à dire à ce sujet.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Alors, je vais donner la parole à Lilian DEMONTEIL qui est adjoint à la tranquillité publique qui va dresser quelques perspectives, vous parler du poste, vous dire aussi ce qui a été fait, quelle est notre perception sur la situation et quels sont les enjeux, et je compléterai, si tu le souhaites Lilian, mais je sais que tu maîtrises parfaitement le dossier, je te laisse la parole.

**Lilian DEMONTEIL :** Oui, 4 policiers municipaux, un minimum, on en convient, c'est un début. Après forcément, c'est le budget de la commune qui va permettre d'augmenter le nombre de policiers municipaux. Pour bien fonctionner, le service de police de Buxerolles devrait être à 6, on pourrait couvrir les jours, la nuit, mais pas les week-ends. 8 policiers on pourrait couvrir toute la semaine. Je pense qu'il va être compliqué de passer à 8 sur le mandat, mais c'est l'objectif pour qu'ils puissent travailler en toute autonomie 7j/7 et en première partie de nuit. À 4 le fonctionnement du service va être modifié, on va pouvoir les utiliser sur les problèmes d'ordres publics récurrents, par exemple, le city stade en été. Les jours où ils seront 4, nous pourrons organiser les services, d'avoir une équipe de 2 qui interviendra le soir. Au moins, parce que la police nationale ne peut pas forcément intervenir tout le temps, la police municipale est là. Je suis tout à fait pour la police de proximité, c'est mon but, c'est la prévention. Comme vous le savez, je suis issu de la gendarmerie qui est très proche de la population, c'est une police de proximité beaucoup plus que la police nationale. Ce n'est pas une guerre de police, je vois votre remarque, mais on ne travaille pas du tout de la même façon, on est beaucoup plus proche de la population que la police nationale. Je veux que la police municipale soit dans ce sens. À 4, cela permettra d'avoir deux patrouilles au lieu d'une seule, et je souhaite qu'ils soient le plus souvent possibles en vélo et à pied, et qu'ils soient au contact de la population, et cela ne désengagera pas la police nationale. Avec Monsieur le Maire, on a rencontré la DDS, ils sont tout à fait favorables avec des patrouilles mixtes, la situation actuelle fait que pour l'instant, nous n'avons pas encore pu le faire, mais il y aura des patrouilles mixtes. En tout cas sur la police municipale, ne remplacera pas la police nationale qui n'a pas du tout les mêmes pouvoirs. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Pour compléter, vous avez raison, il faut se fixer des objectifs. Nous allons essayer de mettre à notre disposition tout ce qui peut l'être pour pouvoir travailler, on réfléchit effectivement à notre pouvoir budgétaire pour augmenter la police. Il va y avoir aussi un enjeu important sur la vidéoprotection, comme vous, on a pensé qu'il était important de le développer, il y a déjà eu un audit de vidéoprotection qui a été fait par Monsieur

DEMONTEIL avec les services de police. Je donne un chiffre qui ne présage pas de la suite, 17 zones ont été identifiées dans la commune, représentant un investissement, de mémoire, de 250 000 €, je crois, à quelques dizaines de milliers d'euros près, il s'agit d'une première fourchette. Pour tout dire, et ce n'est pas un regard négatif par rapport à ce qui a été fait, on a pris du retard sur ce sujet et il va falloir effectivement que l'on puisse le rattraper. La partie répression est le 1<sup>er</sup> point nécessaire, en tout cas qui est importante, mais qui n'est pas suffisante. On a aussi travaillé avec Monsieur DEMONTEIL, effectivement il a parlé des patrouilles mixtes, de renforcer le lien qui existait déjà avec la police nationale, on a aussi demandé, mais nous n'avons pas plus de détails ce soir, les intentions particulières sur certains secteurs particuliers, on aura l'occasion si on le fait à huis clos, peut-être de donner les détails que je ne peux pas donner ici publiquement. Par ailleurs, la prévention est aussi au cœur de ce que l'on souhaite faire, nous allons faire et nous allons signer une convention avec le procureur de la République sur le dispositif de rappel à l'ordre permettant pour les faits non délictueux de convoquer les auteurs et de leur rappeler un certain nombre de règles. C'est quelque chose que j'avais demandé à plusieurs reprises, ce serait invraisemblable qu'on ne mette pas en place, on a tous les éléments pour pouvoir le faire, ce sera fait assez rapidement.

Il y a un travail avec la maison des projets, parce que l'on considère qu'il n'y aurait pas une politique, en tout cas de tranquillité publique efficace sans politique de prévention. On a co-mené un travail sur certains secteurs de la commune sur ce sujet.

Avec un bailleur social, nous avons rencontré les habitants qui pouvaient causer problème pour avoir une discussion franche et directe sur les problématiques qui sont causées, c'était quelques jours après mon arrivée à la mairie. On a réussi dans ce quartier, à mon avis, à rétablir un certain nombre de choses, de tranquillité, en tout cas l'objectif est d'avoir des objectifs.

Après la question des chiffres, vous avez raison de dire qu'ils sont compliqués à obtenir, c'est pour cette raison que nous les avons souvent demandés et vous aurez raison de le redemander à chaque fois que nous ne les aurons pas, nous vous dirons si nous les avons ou pas, en tout cas, on ne vous les cachera pas.

Par rapport à la période que l'on vit en ce moment, je pense que le post confinement a généré probablement plus de petites délinquances qu'une année normale, il y a eu une espèce de phénomène de relâchement après le confinement qui probablement entrainera des chiffres, peut-être lissés sur l'ensemble de l'année. On a aussi repéré un certain nombre de lieux problématiques, un diagnostic a été fait. On citait tout à l'heure le city stade qui est un lieu surtout où la tranquillité publique est assez difficile. Autant vous dire que j'ai reçu une bonne douzaine de riverains faisant part de leurs mécontentements sur la place du city stade dans la commune, il n'est pas question pour le moment de l'enlever, mais de trouver des solutions. On a aussi des problématiques, vous le savez, Monsieur BADIOU suivait cela à l'époque quand il était adjoint avec Monsieur le Maire sur la question du stade où il y a des occupations souvent le soir. Et sur ce point, j'ai demandé, le courrier va partir dans quelques heures, d'avoir un tour de table avec Grand Poitiers, vous savez que le club de foot avait demandé notamment, une présence d'un club house sur place, qui permettrait d'assurer une présence humaine plus régulière sur le stade, et à notre sens qui permettrait d'améliorer les choses. C'est tout un panel sur lequel on est en train de travailler, nous ferons une commission générale sur le sujet pour que tout le monde soit bien au fait de ce que l'on veut faire. Il s'agit d'un enjeu très fort pour la commune, parce qu'il s'agit aussi de l'image de la commune, sur lequel on doit travailler pour améliorer la situation. Je ne sais pas si, Lilian, tu voulais rajouter quelque chose. En tout cas, on n'est pas dans le répressif absolu, ce n'est pas du tout notre façon de voir les choses, on est dans un mélange, mais dès fois il faut aussi un peu de fermeté et quand il faudra l'avoir, nous l'aurons.

**Lilian DEMONTEIL** : Les chiffres de la délinquance de Buxerolles sont tout à fait corrects pour une ville comme Buxerolles, ce sont même les termes du DDSF. Pour la configuration de Buxerolles, le nombre d'habitants et la proximité du ZUP comme les Couronneries, les chiffres

sont vraiment minimes. Pour revenir sur la fiche de poste, il est bien évident qu'il s'agit de la même.

**Séverine FAYARD** : Je voulais juste rajouter quelque chose par rapport aux objectifs. On a souvent étudié les chiffres effectivement dans le précédent mandat, la délinquance est plutôt stable sur Buxerolles, en fonction des années, mais globalement elle reste stable. Je pense qu'un des objectifs de la police municipale est plus sur les incivilités qui elles, par contre, se sont vraiment multipliées ces dernières années, on l'a tous constaté au Quotidien. Et je pense que ce rôle de proximité, dont parle Lilian, répond parfaitement à ces incivilités. Effectivement elles ne sont pas condamnables comme des délits, mais cela pourri facilement la vie des gens dans certains quartiers, cela peut vous rendre un peu fou parfois, à cause des bruits, des déchets, etc. Et je pense qu'augmenter la présence de la police municipale peut aider à lutter contre ces incivilités qui sont tout aussi nuisibles que la délinquance dont on parle qui effectivement n'est pas très importante sur Buxerolles.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Effectivement, comme on l'a dit à plusieurs reprises, nous ne sommes pas à Chicago, mais il existe une petite délinquance, des petites incivilités qui gâchent un peu la vie des gens, et la présence sur le terrain est une des réponses. Je vous laisse la parole, je vous en prie.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ** : Une question, quand vous dites que les chiffres sont corrects par rapport au nombre d'habitants de notre ville au niveau de la délinquance. Même si vous notez une augmentation d'incivilités, comment vous pouvez le noter ? Est-ce que c'est mesurable ? Qu'est-ce qu'on qualifie d'incivilité aujourd'hui ? Comment il sera possible de le mesurer et de mesurer aussi à l'avenir s'il y a une baisse des incivilités ou pas ?

Et autre chose, si toutefois les chiffres de la délinquance étaient relativement corrects, ce qui est toujours trop, on est d'accord, mais relativement correcte par rapport à notre ville. Est-ce que cela justifie une augmentation du nombre de policiers municipaux ? On va voter pour, on est d'accord que 4 c'est très bien, mais de basculer jusqu'à 6 voire 8 policiers jusqu'à la fin du mandat, si les chiffres sont correctes.

Et deuxième petite remarque, vous n'avez pas répondu à une question de mon collègue Monsieur Devergne, étant donné que vous avez modifié les horaires des agents, est-ce que vous envisagez en parallèle une augmentation des primes ?

**Lilian DEMONTEIL** : On ne peut pas modifier les horaires des agents, on va juste les adapter au cas par cas pour répondre à des besoins.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ** : vous avez dit que vous aimeriez une présence, notamment en début de soirée.

**Lilian DEMONTEIL** : Oui, mais dans ce cas-là, ils ne travailleront pas soit le matin, soit l'après-midi.

**Madame RIQUELEME-MARTINEZ** : Oui, mais leurs conditions de travail seront forcément modifiées étant donné qu'ils auront des horaires décalés, les horaires n'augmentent pas, mais sont décalés, ce n'est pas des horaires de journées, donc c'est forcément plus difficile en termes de condition.

**Lilian DEMONTEIL** : Ce ne sont pas des horaires où ils vont finir à 1 heure du matin. On ne peut pas vraiment parler d'horaires décalés.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Il faudrait rajouter à ce que dit Monsieur DEMONTEIL, que ces incivilités à 8h du matin sont très rares. Par contre, les problématiques à 20h-21h le soir sont un peu plus communes, surtout en période d'été. Elles sont un peu moins fortes l'hiver probablement.

Concernant votre remarque sur la mesure des incivilités, pour avoir fait comme vous, probablement beaucoup de portes à porte, combien de fois j'ai entendu en porte à porte que je me suis fait voler quelque chose dans mon jardin, etc., et même il suffit de voir les dégradations des biens publics, je pense que si on quantifiait les dégradations d'il y a 10 ans, et celles de maintenant, la situation s'est quand même dégradée. La quantification est dans les chiffres, j'imagine, les petits actes. L'autre problématique, mais vous allez me dire ce n'est pas du quantifié, vous savez que beaucoup de personnes ne déposent pas plainte pour les dégradations, il n'y a pas de traçabilité de cette problématique. Je pense qu'il ne faudrait pas se tromper, je me souviens de 1997, quelqu'un qui parlait de sentiment d'insécurité, qui n'avait pas été suffisamment à l'écoute de la réalité, et je suis assez d'accord avec Séverine FAYARD, et je ne sais pas si les gens qui suivent ce soir ont la même réaction, mais il n'y a pas du grand banditisme à Buxerolles, mais il y a des petites problématiques. Alors, j'ai du mal à parler d'incivilités, je parle de petite délinquance, quelqu'un qui nous casse un carreau volontairement, il y a une volonté de faire quelque chose de mal, donc pour moi c'est une petite forme de délinquance. Je suis très attentif à une chose, et je crois beaucoup au rappel à la loi, si on arrive dès qu'il y a un petit problème à dire à la personne, à équilibrer la remarque, on peut peut-être permettre à des gens justement de ne pas franchir d'autres stades. Je vous encourage à lire un livre de Guy Gilbert qui s'appelle « *des jeunes y entrent des fauves en sortent* », il parle de prison, je peux vous assurer que plus vous laissez les choses se faire, plus à un moment donné c'est l'ascension vers des choses plus graves, donc je pense que la police municipale a plus ce rôle justement quand il y a un problème de détecter, de l'accompagner pour éviter que cela aille plus loin. Et c'est vraiment notre objectif. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres questions sur ce sujet ? Emmanuel.

**Monsieur ZERROUNI :** Par rapport au poste d'adjoint administratif et adjoint technique qui vont permuter en deuxième classe, est-ce qu'ils changent parce qu'ils étaient arrivés au bout de l'échelon ou alors parce qu'ils avaient un certain temps à l'échelon maximum qui permute ou au concours.

**Madame GAUDUCHON :** Alors en fait, il s'agit pour tous les postes qui sont la transformation de poste d'adjoint administratif à temps complet en deux postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe par exemple. Cette transformation se fait dans le cadre des avancements de grades qui sont possibles en fonction des différentes filières selon des critères à chaque fois différents, mais qui sont toujours liés à l'ancienneté de l'agent dans son grade et qui vont permettre en fonction de son ancienneté, et parfois en fonction de la réussite ou non d'un examen professionnel, d'avancer dans le grade supérieur.

L'avancement dans le grade supérieur se fait toujours dans l'échelon égal ou immédiatement supérieur.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autre question ou d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée.*

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 9**

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Qui concerne la désignation des représentants au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

**Nathalie DESJARDINS** : Lecture de la délibération.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : S'il n'y a pas de remarque, je propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée.*

**Conseil municipal du 9 novembre 2020**  
**Délibération n° 10**

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Qui concerne la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

**Nathalie DESJARDINS :** Lecture de la délibération.

Nous n'avons donc rien modifié au tableau, si ce n'est corriger les fautes d'orthographe.

**Ludovic DEVERGNE :** Je vois encore une erreur.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Vous faites bien de le dire, ceci nous évitera de devoir représenter cette délibération une troisième fois.

**Ludovic DEVERGNE :** « Charles NOVAUX » ne prend pas de « X » à mon avis.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** D'accord, vous nous autorisez à corriger cela à posteriori ?

**Ludovic DEVERGNE :** Aucun problème.

**Nathalie DESJARDINS :** Celle-ci nous a en effet échappé.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Nous allons passer au vote sous réserve de cette correction.

*La délibération est adoptée.*



## Conseil municipal du 9 novembre 2020

### Questions-Réponses

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Pour les gens qui nous regardent en direct, je rappelle que les élus de l'opposition ont la possibilité de poser des questions, nous y répondons ensuite. Ces dernières sont déposées 48 heures avant le conseil municipal, ce qui a été le cas ici, nous allons donc passer à la première question qui, pour le coup, n'a pas d'objet de réponse.

**Ludovic DEVERGNE** : Merci, Monsieur le Maire. Les questions sont ouvertes à tous les conseillers, pas seulement ceux de l'opposition.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Vous avez raison.

**Ludovic DEVERGNE** : S'il y a des collègues qui souhaitent poser des questions autour de la table, c'est possible aussi. Suite aux travaux intervenus sur l'avenue des amandiers, vous nous aviez prévenus du renforcement de cette avenue qui s'était dégradée et le passage piéton est effacé au carrefour de la rue de l'hôtel de ville et de l'avenue des amandiers. Il y a bien un panneau qui avertit que les marquages sont effacés. Toutefois, ce passage est vraiment proche du centre-ville et il est très emprunté, notamment pour permettre aux écoliers de traverser. C'est pourquoi nous souhaitons savoir quand vous allez refaire le marquage. À minima, il faudrait refaire le marquage au niveau du passage piéton puisque sur le marquage de la route, si ce n'est pas refait, ce n'est pas gravissime, mais le passage piéton est très important à cet endroit. Merci.

**Bruno VIVIER** : Monsieur DEVERGNE, merci d'avoir posé cette question. Jeudi, nous avons fait une réunion avec Grand-Poitiers où nous avons entre autres parlé de la rue des amandiers. Le marquage va être mis soit demain, soit jeudi, en fonction du temps puisqu'il faut que la peinture tienne. Pour l'instant, nous ne faisons que les passages piétons et les stops de la rue du Planty, de la rue des amandiers et de la rue de l'hôtel de ville. J'aimerais ajouter quelque chose, lorsque nous sommes arrivés, le 1<sup>er</sup> juillet, nous n'avions plus de budget voirie. Je m'explique : nous sommes allés à la commission voirie de Grand-Poitiers et puisque nous n'avions plus de budget depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il a bien fallu trouver de l'argent. Cet argent vient de Grand-Poitiers. On nous a octroyé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'à fin avril 2021 33 % de la somme que nous mettons chaque année dans le pot. Cette somme représente 575 000 € dont 70 000 € concernent l'éclairage public, il nous reste donc 500 000 €. Au 1<sup>er</sup> juillet, il n'y avait plus rien, mais sur les deux exercices, 2018 et 2019, je me suis renseigné, 140 000 € avaient été pris dessus. Pour vous dire qu'actuellement sur les budgets voirie, nous n'allons pas pouvoir faire grand-chose sur 2021, sachant que nous allons avoir un gros budget pour le Cœur de ville qui va nous attendre pour 2022 et 2023. Je voulais donc faire un point rapide sur la situation financière de la voirie, nous allons donc faire ce que nous pouvons avec ce que l'on a. Merci.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je veux juste préciser une chose. Bruno VIVIER parlait de l'enveloppe investissement, elle a été consommée en juillet. Nous passons à la seconde question.

**Ludovic DEVERGNE** : Merci. Beaucoup d'informations, souvent inexactes, circulent quant au devenir du site de l'ancien Intermarché, ce qui peut parfois inquiéter les commerces environnants déjà présents. Quelles informations officielles pouvez-vous nous donner ? Vous aviez à un moment évoqué l'implantation de logements sur le parking, quelles sont vos intentions concernant ce site dans les mois qui viennent ? Merci.

**Clément-Yves DEMOCQ** : Vous ne serez pas étonnés qu'avec la Covid, nous avons eu quelques délais qui ont été ajoutés. Aujourd'hui, rien n'est fait. Aucun commerce n'a signé, il n'y a rien d'officiel. Dès que nous en saurons plus, bien sûr, la commission sera mise au courant et nous vous tiendrons au courant également des nouveautés. Cependant, nous sommes en relation proche avec le propriétaire de L'Intermarché, il cherche des personnes et nous avons la demande. Nous essayons de faire pencher la balance en notre faveur pour avoir quelques logements qui seraient construits sur le site de l'Intermarché puisqu'il est important d'avoir du logement, mais de manière raisonnée et raisonnable. Nous essayons donc d'avoir des logements sur ces sites en plus des commerces qui pourraient être complémentaires à l'offre que nous avons sur Buxerolles.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : La seule chose dont nous soyons certains, c'est qu'une nouvelle salle de sport va s'y installer. C'est l'unique chose sur laquelle il y a une officialisation pour le moment.

**Clément-Yves DEMOCQ** : Tout à fait, après, il y a déjà une salle de sport.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Pour le reste, depuis notre élection, il me semble que nous avons pris contact deux ou trois fois, nous avons donc des contacts réguliers. Nous passons à la question n° 3.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ** : Vous avez mis en place un dispositif d'alerte par SMS pour les habitants qui le souhaitent, mais à ce jour, à notre connaissance, il n'y a pas eu de message d'envoyé, alors que l'actualité de notre ville est très riche. Dans quel cas ce service sera-t-il utilisé ? Existe-t-il un document de cadrage concernant cet usage ? Quel en sera le coût pour la commune ?

**Mathieu CHARTIER** : Au moment où je parle, nous avons déjà eu 370 inscrits pour le moment. Ces derniers sont issus de la première vague de communication que nous avons faite sur le sujet. Nous allons encore échanger et le but serait d'atteindre les 1 000 personnes. Êtes-vous déjà tous inscrits ? C'est important. Nous avons envoyé un premier SMS vendredi qui portait sur les actualités liées au confinement et nous allons normalement en envoyer un second très prochainement et ce dernier sera lié au port du masque obligatoire dans les zones urbaines. Vous avez mis le mot sur une chose importante : le coût. Un SMS, en soi, si nous le ramenons à l'unité, cela n'est pas très couteux, le souci se porte sur la marge du SMS qui elle, oui, est couteuse. Notre idée n'est pas d'utiliser le SMS à outrance, mais de l'utiliser dans des cas d'urgence précis ou vraiment sur des informations qui nous semblent vitales. Sur les coûts, nous sommes déjà en train de réfléchir à des techniques pour payer beaucoup moins cher et de fait pouvoir multiplier le nombre de SMS bien plus facilement. Nous avons donc des solutions en tête que nous testons déjà, si nous réussissons à les concrétiser, nous pourrions utiliser ce service pleinement voire plus que ce que nous souhaitons.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Pour que tout le monde ait une idée, le coût, c'est l'achat de crédit.

**Mathieu CHARTIER** : C'est ça. Actuellement, nous achetons des crédits pour chaque SMS, en sachant qu'un SMS c'est 160 caractères. Cela signifie que si nous passons à 161 caractères, c'est doublé. Un SMS aujourd'hui coûte en moyenne quelques centimes maximum, mais le souci c'est la masse de SMS qui peut vite élever la facture.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : C'est 90 € pour le moment pour 2 000 SMS, l'idée est d'avoir un système illimité qui nous permettrait de ne pas compter le nombre de SMS.

Toutefois, nous allons regarder un point : si autour de cette table vous êtes inscrits et que vous n'avez rien reçu, c'est qu'il y a eu un problème de numéro de téléphone, je pense. C'est-à-dire qu'au moment où le numéro a été repris, peut-être qu'il y a eu une erreur, en tout cas, samedi matin à l'ouverture de la Mairie, plusieurs personnes nous ont signalé que cela avait fonctionné correctement. Je vous invite donc dès demain matin à renvoyer votre numéro de téléphone à Madame TEXIER afin de vous assurer que votre numéro soit le bon. La mise en place a pris un peu de temps, parce qu'il a fallu entrer les 370 numéros qui arrivaient par des créneaux très différents. L'objectif est que 10 % de la population soit touchée et si nous sommes en illimité, nous pouvons imaginer que le système sera bien plus simple. Honnêtement, des tests ont eu lieu ce week-end et j'ai déjà reçu des choses illimitées, c'est-à-dire que nous ne sommes pas loin. Toutefois, nous devons faire attention au RGPD, c'est pourquoi nous devons prendre une formule adaptée à cette problématique, tout cela est très encadré. Pour tout vous dire, nous sommes en train de suivre un système utilisé par la gendarmerie d'un département. En réalité, cela ne coûte que le prix d'un abonnement de téléphone le tout en illimité comme ce que nous connaissons sur nos téléphones, ce système serait celui que nous souhaitons utiliser à terme.

**Mathieu CHARTIER** : Je précise que nous avons deux obligations liées aux SMS. La première concerne toute la partie de la gestion des données personnelles : toute personne a évidemment le droit de supprimer, de rectifier ou autre quelque chose qui est lié à ses données. La seconde obligation est qu'il faut absolument être authentifié, je m'explique, nous ne vous demandons pas évidemment que le numéro soit authentifié, simplement, dans le SMS, il faut que nous soyons authentifiés (« *ville de Buxerolles* » par exemple). Idéalement, au lieu de recevoir un numéro de téléphone, il faudrait que nous recevions quelque chose comme « *Actu SMS* » ou « *Buxerolles* », je rappelle que c'est 11 caractères maximum ici. S'il n'y a pas cette solution dans le système le moins coûteux, il est possible alors que nous passions sur un 06 ou un 07, mais à chaque fois avec une identification de la Mairie quoi qu'il arrive. Si nous réussissons à passer sur un système moins coûteux comme celui-ci, il serait vraiment intéressant d'avoir quelques alertes, mais restons raisonnables, il ne faudrait pas non plus envoyer des SMS toutes les semaines aux gens, un peu comme les mails, nous en aurions marre.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ** : Juste pour peaufiner un peu, il est vrai que c'est un dispositif très intéressant, mais il faut se poser la question de la plus-value. Nous avons reçu un message sur l'ouverture de la Mairie le samedi, ce n'est pas inintéressant, au contraire, mais c'est juste qu'il aurait été très intéressant que tous les parents reçoivent un message sur l'organisation ou un lien pour connaître l'organisation des écoles qui a été plus que confuse. Quelle est la plus-value ? Est-ce qu'il faut continuer à nous connecter sur le site ou sur les réseaux sociaux ? Finalement, peut-être que nous allons payer quelque chose qui ne serait qu'un gadget supplémentaire de communication, ou alors, est-ce que nous n'allons plus du tout avoir besoin de nous connecter à chaque fois pour chercher des informations ?

**Mathieu CHARTIER** : Vos remarques sont très justes. Pour le coup, je travaille dans la communication, je vais donc pouvoir vraiment en parler. En termes de chiffres, de taux d'ouverture et de lecture, les SMS explosent tout autre type de communication. Pour vous donner une idée, le taux d'ouverture d'un email, d'une newsletter, c'est 10 % quand tout va bien. Le taux d'ouverture d'un SMS, pour ceux qui l'ont reçu par exemple, ils l'ont ouvert, nous ne sommes donc pas loin du 100 %. Nous sommes donc certains que l'information arrive à terme, c'est le premier avantage, ce n'est donc finalement pas uniquement un gadget de communication. L'autre avantage du SMS ou ce que nous avons souhaité en faire, c'est d'en envoyer sur des alertes fortes. Nous allons être honnêtes, le premier SMS envoyé avait pour objectif de montrer aux gens qui s'étaient inscrits que cela fonctionne. Le second SMS a plus un rôle d'actualité puisqu'il parlait de l'obligation de porter le masque partout. Ainsi, vis-à-vis des autres canaux de la municipalité, il est possible de les recevoir chez soi. Toute la

problématique que nous avons, pour les parents d'ailleurs dans le cadre de la rentrée des classes ou même pour d'autres raisons utiles, c'est que nous avons l'obligation que les gens s'inscrivent d'eux même, il faut un consentement. Si nous n'avons pas d'inscription, on ne pourra rien envoyer. Nous avons donc cette problématique purement légale d'où nos efforts de communication pour inciter les gens à s'inscrire au dispositif, mais tant qu'ils ne s'inscriront pas, malheureusement, nous ne pourrions pas faire beaucoup plus. 370 personnes sur 10 000, c'est encore insuffisant, mais dès que nous serons autour des 1 000, ce sera plus facile.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Sur le côté gadget, je pense qu'en termes de communication, vous pourriez utiliser 10 canaux différents, il y aurait quand même des gens qui diraient qu'ils passent à travers. Plus on en a, plus nous avons d'efficacité pour faire passer des messages. Le SMS, à mon avis, a un rôle important. Aujourd'hui, de 7 à 100 ans, beaucoup de gens possèdent un téléphone pour lire les SMS. Je l'ai vu d'ailleurs sur un certain nombre de personnes âgées qui n'ont pas forcément accès à internet, qui ne consultent pas les réseaux sociaux ou qui ne vont pas sur le site internet. Le SMS est aussi un moyen de les informer. C'est pourquoi je pense que la cible est très large. Puis, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles vous avez raison, nous allons utiliser ce dispositif sur des situations d'urgence ou de réactivité rapide et là, cela a du sens. Comme l'a dit Monsieur CHARTIER, si nous arrivons à une formule qui ne nous coûte pas grand-chose voire presque rien, nous aurons un nouveau système qui nous permettra d'alerter la population. J'ai connu ce système puisque ma maman habite en CHARENTE MARITIME à Saintes et là-bas, il y a des crues, et régulièrement, il y a des alertes crues, mais si vous n'avez pas internet ou si vous n'êtes pas en train de regarder les informations, vous n'êtes pas au courant. Ici, très clairement, vous recevez les informations « *attention, danger, crue, telle rue n'est plus accessible...* ». Nous allons vraiment être dans l'utilisation de ce système. Il n'y aura pas 50 messages par mois, nous serons vraiment dans un système d'actualité d'urgence.

**Monsieur CHARTIER :** Quand on a envoyé le premier bulletin d'inscription qui d'ailleurs est disponible en ligne – il y a un formulaire en ligne pour s'y inscrire sur le site de la Mairie – nous avons bien précisé qu'il y avait des thématiques supplémentaires qui pourraient un jour être exploitées. Dans notre idée, si nous arrivons à baisser les budgets de ce type de dispositif, nous les ouvrirons et l'éducation en fait partie. Nous avons fait 4 thématiques. C'est-à-dire que nous les prévoyons déjà, on demande aux gens leur consentement pour d'éventuelles autres thématiques et si nous réussissons à bien déployer les choses comme nous les avons en tête, nous pourrions à terme aller vraiment plus loin que le port du masque (attaques terroristes, crues, incendies, etc.).

**Madame RIQUELME-MARTINEZ :** Je voulais juste revenir pour la rentrée scolaire qui a eu lieu le 2 novembre, il y a eu des informations sur la page Facebook de la Mairie et nous attendons aussi le portail *Familles* en début 2021 qui nous permettra de résoudre le problème. *Actu SMS*, c'est très bien, mais il faut que les gens s'inscrivent par eux-mêmes. Ce sera donc plus facile avec le portail *Familles* où normalement, toutes les familles seront inscrites.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** L'idée, c'est d'avoir une communication multi canal pour que personne n'échappe à l'information. Nous allons passer à la question suivante, la 4.

**Madame RIQUELME-MARTINEZ :** Lors d'une commission municipale, la question a été posée de la compatibilité de votre projet de maraichage avec l'existence de la ZAC du Pas-de-Saint-Jacques. Il n'avait pas été possible ce soir-là d'y répondre sur le moment, avez-vous pu éclaircir le sujet ? Votre projet est-il compatible avec l'existence de la ZAC ?

**Nathalie DESJARDINS** : Le projet de jardin municipal bio est bien sûr toujours d'actualité. L'objectif est bien de commencer à récolter et à produire en 2021, sauf si la crise sanitaire nous pose trop de souci. Pour le moment, nous maintenons toujours cet objectif. Ceci dit, l'idée est de produire à destination de la restauration scolaire, cela nous permet de voir le projet encore plus globalement qu'il ne l'était puisque nous avons ajouté à ce dernier la réorganisation des cuisines au niveau de la commune étant donné qu'il faudra traiter cette production pour la consommer sur place. C'est pourquoi il nous faut adapter tout le matériel nécessaire à cette production, à son utilisation et à sa consommation. Au vu de l'état des cuisines, celui en tout cas de l'école Simone Veil, nous avons un gros travail à fournir. Toutefois, il est toujours bien prévu de produire sur l'ancien périmètre de la ZAC du Pas-de-Saint-Jacques puisque le terrain est toujours existant. Nous allons certainement être amenés à revoir le périmètre de cette zone.

**Bruno VIVIER** : Oui, pour répondre à votre question et pour être dans la cohérence de notre projet, l'objectif est toujours d'être au-dessus des 10 000 habitants, mais naturellement, nous souhaitons aussi rester dans le respect des terres agricoles et des espaces naturels et comme l'a dit Madame DESJARDINS, nous allons redéfinir le périmètre de la ZAC comme évoqué dans notre projet lors de dernières élections.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Vous allez donc commencer à mettre un hectare au niveau de la ZAC du Pas-De-Saint-Jacques et au final, il y aura 4 hectares, c'est bien ça ?

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : L'idée, c'est le collectif cible. D'ailleurs, nous sommes même en train de nous dire que si ça se trouve, nous ne serons pas obligés d'aller jusque 4 hectares puisque nous avons vérifié les besoins de la commune. 4 hectares, c'était une estimation que nous avons faite, comparée à ce qui se faisait sur une autre commune où il y avait un peu plus d'enfants, c'est-à-dire un peu plus de repas. C'est pourquoi nous n'aurons peut-être pas besoin d'aller jusque 4 hectares. Après, sur le principe, il y a un périmètre qui a été défini sur la ZAC, nous allons le redéfinir et il y a des zones de la ZAC sur lesquelles il n'y a jamais eu de renoncement pour notre part d'urbaniser et en effet, il y a bel et bien des endroits que nous souhaitons préserver dont la partie du potager. Si vous regardez cette idée de ne plus toucher aux zones agricoles ou de ne plus toucher aux espaces naturels, nous sommes tout à fait cohérents par exemple avec ce que nos collègues de Poitiers avaient écrit dans leur projet. Aujourd'hui, il faut essayer de chercher des endroits où cela est réalisable. Je vais vous donner un exemple, il y a un travail à mener sur l'ancien collège Jules VERNE. Ici, nous sommes typiquement sur une friche qui, à partir du moment où il y aura possibilité de travailler avec des associations pour leur trouver des locaux, nous pouvons imaginer que cet endroit fasse un nouveau quartier dans la commune où nous pourrions imaginer des choses. Le contre la montre est lancé et il y a un gros travail d'identification des zones urbanisables qui est en train d'être effectué et qui l'avait déjà été durant la campagne. Sur la question de la ZAC, il y avait eu un traçage sur 8,5 hectares de mémoire et c'était très bien sur le papier, mais entre la ZAC et la construction, il y avait une période où il aurait fallu que les gens soient d'accord ou qu'on les exproprie. Nous savons très bien qu'il aurait probablement fallu plus d'un mandat pour l'obtenir, je ne crois pas que dans un temps court cela soit possible. À ce moment-là, pourquoi ne pas avoir décidé la ZAC en 2014 ? En 2020, cela aurait été terminé. Sur un mandat, il est donc très peu probable que la ZAC aboutisse, nous avons vraiment dans l'idée d'avoir des zones que nous urbaniserons parce que nous avons tous autour de cette table l'intérêt que les 10 000 habitants soient maintenus, sinon, cela serait catastrophique pour la commune. Il y a d'autres zones urbanisables et nous allons les expérimenter, en ce moment, ce n'est pas simple, mais nous espérons que l'angle économique qui viendra après cette période difficile permettra d'identifier ces problèmes. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ?

**Ludovic DEVERGNE** : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais puisque vous me tendez un peu la perche, je vais dire quelques mots. Nous n'étions pas d'accord et nous ne le sommes toujours pas, il n'y a pas de nouveauté sur ce point. Vous souhaitiez l'écoquartier du Pas-de-Saint-Jacques en 2014, vous avez changé d'avis ensuite, c'est votre droit le plus parfait. Vous évoquez les terrains agricoles, mais cela dépend de ce que l'on appelle « terrains agricoles ». Je pense en effet que les terrains que vous évoquez sont certes, cultivables, mais ce sont des terrains constructibles. Cela veut dire qu'un jour ou l'autre, si les propriétaires ont un projet réalisable, les terrains dont il est question ne resteront pas forcément agricoles pour toujours, cela dépendra de ce que les propriétaires souhaiteront en faire. Ce sont en réalité des zones urbanisables au PLU. Peut-être que vous nous proposerez autre chose. Puisque vous souhaitez sacraliser cette zone, je vous invite au PLU de passer tous les terrains concernés en zone non constructible. Je vous invite à réfléchir à cette question. Je pense personnellement que ce serait une mauvaise chose, mais au moins, cela irait au bout de votre démarche qui est de souhaiter conserver cette zone en zone agricole.

Ensuite, vous avez évoqué le site Jules VERNE et là aussi, ma réflexion sur ce sujet est déjà bien avancée. Je ne pense pas que cela puisse devenir un nouveau quartier de Buxerolles pour une raison simple, c'est qu'il y a une proximité avec le stade de Foot. Avec le confinement, il est vrai que nous ne l'avons pas beaucoup vu, mais cela prouve un certain nombre de difficultés les soirs de match. La cohabitation avec cet événement sportif et les habitats de l'impasse est déjà très difficile, c'est pourquoi je pense qu'il n'est pas forcément urgent de ramener de l'habitat sur cette zone. C'est mon avis, mais vous avez le droit de ne pas le partager et peut-être que votre réflexion en la matière n'est pas encore terminée. C'est finalement pourquoi je pense qu'il faut être très prudent sur le site Jules VERNE puisque là aussi, nous pouvons nous créer des difficultés pour l'avenir, difficultés qui ensuite pourraient être difficilement gérables. De plus, nous n'en sommes pas propriétaires, cela appartient à Grand-Poitiers et je ne vous parle pas des coûts de déconstruction sur ce site. Je vais vous dire, c'est peut-être mieux que nous n'en soyons pas propriétaires vis-à-vis des bâtiments amiantés, mais ce seront très certainement des sujets sur lesquels nous serons amenés à rediscuter ensemble, mais j'ai la conviction que l'écoquartier aurait pu se faire à horizon de 3 ou 4 ans, le temps de regarder les procédures d'utilité publique.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Ce serait dommage. Puisqu'il a fallu 2 ans d'étude, pourquoi ne pas l'avoir fait en 2014 alors ? Ce serait réglé et vous auriez assuré les 10 000 habitants comme vous l'avez défendu sur ce projet. Donc d'une certaine manière, pourquoi ne pas l'avoir avancé en 2014 alors ?

Puis, concernant les terres agricoles, nous avons toujours soutenu la position suivante : là où il y a des terres agricoles, il y a aussi une exploitation. Nous savons très bien qu'un peu plus de 200 logements comme c'était envisagé aurait rendu très difficile la cohabitation. Par ailleurs, je suis désolé de vous dire que nous sommes en 2020, si nous devons nous empêcher de réfléchir à une construction à Jules VERNE puisqu'il y a un stade et parce qu'il y a des soucis d'amiante, nous allons nous priver de beaucoup de lieux. Oui, ce n'est certainement pas le lieu le plus simple, mais nous n'allons pas non plus sacrifier un lieu à cause d'un stade qui n'a probablement pas été placé au bon endroit. Si vous allez à BORDEAUX par exemple, le stade Lescure se situe en plein centre-ville et lorsque c'est bien accompagné, il n'y a pas de souci de cohabitation. Cela nécessitera sûrement des aménagements, mais en réalité, il serait dommage de se priver de ce lieu. Est-ce que l'objectif est de laisser le lieu amianté tomber en ruines ? Ce n'est pas mon objectif. Je l'ai dit à la Présidente de Grand-Poitiers, c'est une option sur les terres agricoles dans le cadre de la réforme du plan local de l'urbanisme. Nous avons déjà des gens propriétaires de terrains agricoles qui nous ont fait savoir leur envie pour certains de les urbaniser. Des gens ne sont donc pas opposés à cela à la différence de l'agriculteur, qui lui, tenait à conserver ses terres, mais ce ne sont pas des choses qui handicaperaient le fonctionnement. Nous étions vraiment dans une vision différente. Durant des années nous avons fait des zones avec des

logements sociaux avec une densité trop forte, nous avons reconnu que nous nous étions trompés, nous l'avons quand même refait à St Eloi et on reconnaît maintenant que nous nous sommes trompés à St Éloi. Là, nous étions à 30 % de logements sociaux dans un endroit qui n'était pas du tout adapté. Je suis donc désolé, le courage politique était de lancer le projet en 2014 puisqu'il fallait 2 ans pour les études et 4 ans pour le faire, en 2020, c'était réglé, il fallait le faire.

**Ludovic DEVERGNE** : Pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt ? Nous pouvons le dire pour tous les projets comme celui de Cœur de Ville par exemple, c'est parce qu'il y a eu un aléa tout comme il y en a eu un pour l'écoquartier. Vous verrez, dans vos projets, il y aura des aléas que l'on ne maîtrise pas. Si tous vos projets se font dans les délais que vous avez prévus, je vous dis bravo. Vous verrez que dans vos projets aussi vous aurez des aléas puisque malheureusement, il y en a. Sur l'écoquartier, nous avons également perdu du temps puisqu'au début, c'était SIPEA qui était identifié comme aménageur. SIPEA est d'ailleurs toujours propriétaire de terrains sur la zone. Lorsque nous avons fusionné SIPEA et LOGIPARC, la compétence d'aménagement a été perdue. Nous y sommes évidemment pour rien, sauf que cela nous a fait perdre du temps. Une fois que l'on a vu que nous ne pourrions plus avancer avec EQUDOM, il a été décidé de procéder d'une autre façon, mais les projets, c'est comme ça. Quand il y a des aléas, nous nous adaptons. J'aurais préféré que l'écoquartier se fasse plus tôt, et vous aussi sans doute, puisque vous l'aviez inscrit dans votre projet de 2014-2020.

Ensuite, sur les logements sociaux, c'est l'éternel débat. Alain CLAEYS a raison de dire qu'il y a de mauvais projets qui ont été faits, je ne dirais pas le contraire. Les mauvais projets sont ceux qui ont été faits quand on a 100 % de logements sociaux. Aujourd'hui, on ne le referait évidemment pas, cela a été fait à la fin des années 90, ce n'est pas si vieux et je pense que les élus de l'époque pensaient sans doute bien faire. Lorsque Monsieur MESSY a fait les jardins de Sainte Croix, il ne pensait pas mal faire.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : ce n'est pas forcément le cas de Buxerolles puisqu'ils l'ont fait aussi par clientélisme politique.

**Ludovic DEVERGNE** : Je n'ai pas suffisamment connu Monsieur MESSY, mais je ne pense pas qu'il faisait du clientélisme électoral, je ne crois pas. Quand les choses se sont faites sous Abel TASSIN, 100 %, on ne le referait plus aujourd'hui. Cela s'est fait comme ça, maintenant, nous essayons justement et précisément d'introduire un peu de logements sociaux dans chaque projet puisque si vous n'en mettez pas un peu dans chaque projet, cela signifie que vous décrochez en termes de pourcentage, il faudra faire un rattrapage, ce sont des mathématiques. Vous ne nous avez pas dit depuis quelques semaines quel était votre objectif en termes de logement social. En avez-vous un ? Peut-être pas... Est-ce que c'est d'aller à 20 % ?

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Respecter la loi.

**Ludovic DEVERGNE** : Formidable, il va donc falloir me dire comment nous allons faire pour respecter la loi pour aller vers 20 % si dans les projets sur lesquels vous avez la main vous ne mettez pas un peu plus que 20 % ? C'est mathématiquement impossible.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Cela dit, sommes-nous obligés de mettre 50 % ?

**Ludovic DEVERGNE** : 50 % ? Non, ce n'est pas... alors, cela dépend...

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Cœur de ville, 50.

**Ludovic DEVERGNE** : Cela dépend de la grandeur du projet, Monsieur BLANCHARD. 50 %, c'est 20 logements ! Pensez-vous que le fait de les mettre à 15 va vraiment changer la physionomie du projet ? Je ne crois pas.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Je voudrais dire quelque chose. Sur Cœur de Ville, nous avons déjà beaucoup de logements sociaux, je pense que c'est une erreur d'en avoir remis en plus. C'est un choix, les buxerollois ont tranché deux visions différentes, maintenant, on peut refaire l'histoire, mais mon objectif est que l'on soit dans la loi, oui, mais si nous sommes à 19 au lieu de 19,80, je pense qu'on y arrivera parce que si je suis alerté par la préfète, je lui répondrai que je peux lui envoyer les cartographies de Grand-Poitiers et je lui pointerai tous les endroits où il y en manque. Je pense donc que nous pourrions inviter les personnes et les mairies dans les communes où il en manque avant que nous ayons à le faire. Poitiers est à 30 % et l'ancienne majorité avait annoncé qu'elle n'allait plus construire de logements sociaux dans les années à venir. À un moment donné, il faut avoir les moyens de ses ambitions, de notre côté, nous avons toujours dit qu'il en fallait. Ce n'est pas une tare d'avoir des logements sociaux, mais il est également possible d'imaginer le fait d'avoir aussi des logements sociaux de meilleure qualité encore, cela peut être aussi une stratégie sur laquelle nous souhaitons travailler. Je suis désolé, je ne les citerai pas ce soir, mais il n'y a pas toujours eu des programmes de qualité et pour le coup, ceci explique aussi pourquoi aujourd'hui il y a de la vacance. EKIDOM perd beaucoup d'argent chaque mois avec beaucoup de logements sociaux, il faudrait donc se poser la question de savoir pourquoi ces logements ne sont pas occupés, les gens ne veulent plus venir. C'est pourquoi je pense qu'il faut voir l'intégralité de la situation. Nous allons passer à la question suivante, sauf s'il y a des remarques complémentaires.

**Monsieur BOUET** : Combien de masques en tissus fournis par le département reste-t-il dans le stock de la mairie ?

**Françoise SULMON** : Nous avons 6 000 masques du département et en milieu de semaine, nous allons arriver à une production des masques scolaires pour les enfants à environ 450, sachant qu'il y a 430 élèves. Donc en début de semaine prochaine, chaque élève aura au moins 1 masque.

**Monsieur BOUET** : Qu'est-il prévu de faire des 6 000 masques dont il est question ?

**Françoise SULMON** : Cela ne suffit pas, nous allons continuer. Un peu à la fois, nous verrons.

**Monsieur BOUET** : Je parle des 6 000, de ceux qui sont déjà faits, mais qui sont pour adulte.

**Françoise SULMON** : Nous les utilisons pour les scolaires puisqu'ils sont réduits. Une couche est retirée puisqu'ils étaient un peu épais et ils sont retaillés à la forme du visage des enfants. Nous avons encore de la marge, il nous est possible d'en faire.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Il y avait une question sous-jacente. Nous avons acheté du matériel, notamment des élastiques, pour en faire 3 par élève. Toutefois, nous ne souhaitons pas faire une surproduction, on va donc attendre en fonction des distributions puisque l'on s'est rendu compte qu'il y avait tout de même beaucoup d'enfants dont les grands-parents par exemple avaient conçu des masques. Je pense que nous pouvons largement aller jusque 4 par élève au vu de la masse mise à notre disposition. Aujourd'hui, il y a une montée en puissance progressive de ces masques, mais nous avons déjà les élastiques pour en faire déjà 3 par enfant. Il me semble que le masque nous revient à 20 centimes l'unité avec la formule d'économie circulaire que nous adoptons. Il est vrai que nous avons retiré une épaisseur puisque comme le disait Madame SULMON, ils étaient un peu épais. Nous les gardons aussi puisque nous



pouvons en avoir besoin. Il me semble que 7 ou 8 000 ont été distribués. Nous n'avons donc pas fait de plus-value sur les masques, mais le fait de garder les anciens nous a bien servi pour la matière. Nous avons eu quelques personnes qui se sont mobilisées pour nous aider, nous allons d'ailleurs faire un appel dans toutes les boîtes aux lettres dès la semaine prochaine pour renforcer le staff de couturières et l'ensemble avance correctement, les gens sont bien mobilisés. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les masques ? Non. Je rappelle que nous en avons mis des jetables à la disposition des enfants au début. C'est une très bonne idée de la part du gouvernement d'avoir demandé aux plus de 6 ans de porter des masques, mais cela a été fait 3 jours avant la rentrée ! Même en travaillant jour et nuit, il était difficile d'anticiper la production de 1 200 ou 1 300, il y a tout de même un temps de conception qui est incompressible.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ :** Pour information, lors de la dernière mandature, lorsque nous étions de la majorité et vous de l'opposition, lors de la première crise que nous avons vécue et du premier confinement, nous avons fait le choix de réunir tout le conseil municipal régulièrement, tous les 15 jours il me semble, pour faire des commissions générales extraordinaires afin d'aborder toutes les décisions prises, toute l'actualité et pour faire suivre les informations qui changeaient alors très rapidement, je reprends l'exemple des écoles, mais il est vrai que nous avons ordre et contrordre depuis le début de cette crise. Vous avez souligné le fait qu'il était difficile de décider avec 33 personnes, ce qui est vrai, et vous avez mis en place une cellule de crise qui associe vous-même, les adjoints et un membre de l'opposition de notre groupe. C'est une formule sur laquelle je ne reviens pas, mais j'avais souligné à la dernière commission générale que nous n'avions pas eu de retour sur les informations qui avaient été alors débattues et décidées lors de cette réunion. À cela, vous m'aviez répondu que c'était une erreur, je ne vous jette pas la pierre puisque nous sommes tous un peu débordés par cette crise, mais j'ai guetté mes mails telle une âme en peine depuis cette dernière réunion et je n'ai toujours pas eu le compte-rendu de cette dernière. Je vous pose donc la question, quand est-ce que nous aurons ce compte-rendu ?

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Dans quelques minutes, vous allez l'avoir puisque j'en ai des impressions sous la main, je vais donc pouvoir vous les remettre. Un point de détail, vous avez raison, en effet, nous avons fait le choix d'un mode d'organisation différent et de créer une cellule de crise. Je vais juste vous dire quelques mots, ne prenez pas cela pour une critique ou une proposition de fonctionnement interne de votre groupe. Nous avons donc fait une réunion de crise où Monsieur DEVERGNE était présent et où il est intervenu, il y a d'ailleurs eu des propositions faites de part et d'autre. Dès le lendemain, j'ai réuni mon groupe pour lui faire état de ce que nous avons vu ensemble la veille, je vous encourage à en faire de même. Il est important, même pour l'opposition de communiquer entre vous puisque cela va être compliqué pour moi à l'avenir sinon. Je vais donc vous remettre le document et pour information, ce dernier a été publié dans son intégralité sur le site internet dont, de la même manière, je vous encourage à aller consulter. De la même manière, la presse a retranscrit dans son intégralité le compte-rendu de cette réunion de crise, je vous encourage également à lire la presse et plus particulièrement la page de Buxerolles. Pour ne pas vous laisser telle une âme en peine, je vous ai imprimé ces documents que je vais vous remettre. Par ailleurs, je souhaitais que nous nous mettions d'accord sur un mode de fonctionnement. Il n'y aura pas de compte-rendu pour les réunions de crise. Pour moi, un compte-rendu c'est d'écrire que telle ou telle personne dit ceci ou cela. Toutefois, il y aura un relevé des décisions que nous aurons prises ensemble. Dans les prochains jours, il y aura de nouveau une réunion de crise et j'ajoute que cette crise-ci n'est pas la même que celle que vous avez vécue quand vous étiez de la majorité. Il est vrai que celle-ci est plus légère que la précédente puisqu'il n'y a déjà pas eu la fermeture de tous les services, c'est en sommes bien plus simple et nous avons aussi un peu plus l'habitude

de gérer cette situation difficile. En tout cas, ce soir, vous pourrez dormir tranquille, vous aurez ce compte-rendu et je m'excuse une nouvelle fois de ne pas vous l'avoir communiqué avant.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Ne le prenez pas pour une critique, mais il est vrai que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous aviez régulièrement rappelé qu'il était désagréable pour vous d'apprendre par voie de presse ou par la population des choses qui étaient décidées par les élus du conseil municipal. C'est quelque chose que je comprenais alors parfaitement, mais vous n'allez donc pas me dire aujourd'hui qu'il faut que je regarde la presse pour avoir ces éléments !

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Parlez avec Monsieur DEVERGNE.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Avec Monsieur DEVERGNE, je vous rassure, nous communiquons, mais il y a une différence entre les communications que nous avons entre nous et les communications faites par un Maire qui prend ses responsabilités et qui importe l'ensemble du conseil municipal, que ce soit les membres de sa propre majorité qui ne participe pas à la commission. Je suis heureuse de savoir que les collègues qui ne sont pas adjoints ont pu avoir une bonne information, mais j'estime qu'en tant que conseillère municipale, même si je suis dans l'opposition, j'ai droit à ce même taux d'information. Si vous les réunissez, vous pouvez éventuellement nous réunir aussi et on pourrait partir avant pour vous laisser débattre du reste, mais au moins, nous aurons le même niveau d'information. Un petit rappel aussi sur ce qu'il s'était passé lorsque nous avons géré cette première crise...

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Nous l'avons fait en visio la réunion dont vous parlez, nous ne l'avons pas faite en physique, on ne pouvait pas.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Pas de souci, mais nous aurions pu nous connecter et nous déconnecter ensuite le temps que vous débattiez entre vous.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : C'était un samedi matin.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Pas de souci ! Nous sommes disponibles, c'est une responsabilité d'être élu, nous sommes prêts à tous les sacrifices, y compris celui du samedi matin. Il ne m'intéresse pas de savoir qui a dit quoi, je veux juste savoir ce qui a été décidé ou acté pour la commune pour pouvoir éventuellement rebondir puisque nous, les adjoints, nous avons aussi des choses à dire. Nous pouvons également proposer des choses, même si cela a été décidé. Je pense donc que nous pourrions avoir un relevé de décisions. J'ai souligné aussi le fait que parfois, des informations que vous aviez en priorité échappaient sur les réseaux sociaux, sujets sur lesquels parfois il nous était difficile de communiquer puisque certaines étaient encore en pour parler. Je voudrais vraiment insister, sur le choix de travailler de la sorte qui me paraît justifié au vu de la situation actuelle, toutefois, l'information de l'ensemble du conseil de votre part, Monsieur le Maire, nous paraît primordiale.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : En tout cas, vous aurez le document que vous souhaitiez. Oui, Emmanuel ZERROUNI. Si vous le permettez, nous allons essayer d'aller vite puisqu'il y a d'autres questions.

**Emmanuel ZERROUNI** : Déjà, je pense que vous devriez descendre votre ton lorsque vous parlez à Monsieur le Maire...

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Doucement...

**Emmanuel ZERROUNI** : Je pense que lorsque vous parlez, il faudrait peut-être se calmer pour éviter d'envenimer les choses et adopter un ton un peu plus mélodieux, s'il vous plaît. Maintenant, je constate que Monsieur le Maire vous donne beaucoup plus d'information que quand vous, vous étiez au pouvoir. Je peux vous dire qu'il fait beaucoup d'efforts. Cela ne fait pas longtemps que je suis là, mais cela fait quand même 2 ans, j'ai assisté à beaucoup de conseils municipaux et je peux vous dire que nous avons beaucoup moins d'informations que ce que Monsieur le Maire vous donne actuellement. Vous faites des demandes, cela est légitime, mais faites-le avec une voix un peu plus douce, s'il vous plaît, merci.

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Je ne vous permets pas de dire que ma voix n'est pas douce, déjà...

**Emmanuel ZERROUNI** : Je disais « mélodieux ».

**Mme RIQUELME-MARTINEZ** : Oui, mais je ne vous permets pas de juger si ma voix est mélodieuse ou non, je ne suis pas chanteuse, d'accord ? Donc je m'exprime comme je le souhaite, d'autant plus que nous avons des masques, j'ignore si vous l'avez remarqué, mais j'ai un masque ce qui n'est pas très agréable à porter. D'ajuster sa voix pour savoir si on m'entend ou pas n'est pas toujours facile. Je pense que Monsieur BLANCHARD me connaît suffisamment pour savoir qu'ici, il n'y avait pas de notion de conflit.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Allez, on enchaine sur une autre question, la n° 7. Il en reste encore 3, mais la 9 et la 10 ont déjà trouvé réponse.

**Monsieur BOUET** : C'est une question en deux parties. En l'absence de réunion de la commission éducation pour préparer la dernière rentrée, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures ont été prises pour faire face à la pandémie dans nos écoles ? Deuxième partie, avez-vous prévu de réunir la commission éducation prochainement ?

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : C'est Madame LOUIS qui va vous répondre.

**Madame LOUIS** : Pour répondre à vos questions, la commission éducation avait été réunie une semaine avant les vacances scolaires. Toutes les décisions ont été prises en urgence pendant les vacances, nous avons pu communiquer avec le directeur d'école facilement, heureusement. Tout le monde était un peu rodé par rapport à la première pandémie et au premier confinement en sachant que puisqu'ici il n'y a pas de fermeture de classe, il faut surtout que les enfants restent en groupe et qu'ils restent dans ce même groupe tout au long de la journée. La prochaine commission se fera la première semaine de décembre en sachant que les conseils d'écoles avaient eu lieu la semaine dernière (soit la semaine de la rentrée des vacances de la Toussaint) et cette semaine. Nous avons donc tout de même eu un contact avec les directeurs en direct et si vous souhaitez connaître les mesures, elles sont assez simples : le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans désormais, les activités sont organisées par groupes, le but étant qu'un enfant soit dans son groupe classe et pour la garderie et pour le temps du repas afin d'éviter l'accentuation des cas contact.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Question suivante, je vous en prie, allez-y.

**Monsieur MARTEAU** : Monsieur le Maire, l'agence postale de Buxerolles subit depuis plusieurs jours des fermetures à cause du Coronavirus. Quelle mesure allez-vous prendre ? D'autres fermetures sont-elles à craindre ? Merci de votre réponse puisque l'ouverture de la Poste à Buxerolles est un sujet qui vous tenait particulièrement à cœur il y a quelques mois.

**Monsieur BLANCHARD, Maire :** Je suis très content que vous évoquiez cette question devant les buxerollois ce soir, et ce, pour une raison simple. Effectivement, la fermeture pendant le premier confinement qui était total a été une honte. La honte, c'est de ne jamais avoir réagi pendant ce confinement et laisser faire les choses. Nous avons pris une position totalement différente. Nous avons rencontré Michel CONDET et la personne en charge de l'espace de la zone des couronneries de Buxerolles en leur disant que nous n'accepterions pas une fermeture totale une nouvelle fois. Honnêtement, Michel CONDET a commencé par me dire que pendant cette période-là, les gens auraient pu se débrouiller autrement. C'était une erreur d'avoir laissé les choses en l'état, je vous le dis, il aurait fallu réagir. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? Là, il y a des fermetures qui sont liées au fait qu'il y a eu des cas positifs et des cas contacts. Il y a donc eu des nettoyages d'agences en conséquence et aujourd'hui, nous sommes sur un système d'ouvertures alternantes en partie entre les couronneries et Buxerolles. Ce que les buxerollois peuvent comprendre, c'est qu'il y a une vraie différence entre les fermetures qui ont duré deux mois et les fermetures alternantes qui offrent la possibilité que les services restent ouverts. Mon combat que j'ai écrit à la fois à Michel CONDET et au secrétaire de la préfecture, c'est que dorénavant, si à nouveau il devait y avoir une fermeture, je ferais une conférence de presse où j'expliquerai que nous sommes dans la 3<sup>e</sup> ville du département et qu'en 2020, il est inacceptable de fermer la Poste totalement. Je compte sur vous pour que nous puissions entretenir ce bras de fer, en tout cas, il y en aura un puisque la réponse qui m'a été donnée ici même était maladroite. *« De toute façon, nous avons une baisse de la fréquentation depuis 2020... »* J'ai répondu *« écoutez, Monsieur CONDET, c'est très maladroit de dire cela, en fermant 2 mois il est normal qu'il y ait eu moins de gens qui soient venus »*. Je lui ai dit que je n'entendais pas cela puisque je passe souvent devant la Poste et il y a souvent du monde dehors ce qui signifie que cette Poste a raison d'être. Je lui ai écrit aussi qu'il est certain qu'il ne faut pas que les gens de la Poste oublient que nous sommes dans une ville de 10 000 habitants où il y a des clients de l'agence postale, c'est autant de clients potentiels sur lesquels il pourrait y avoir un problème si jamais la Poste devait encore réduire. Je ne leur ferais alors pas de bonne publicité, je leur expliquerai que ceci n'est pas acceptable. Je suis désolé de dire que La Poste est une entreprise privée, mais avec des capitaux publics donc les élus ont un moyen d'intervenir sur ce sujet. Je pense pouvoir dire autour de cette table que cela dépassera nos différences, je vous propose donc ce soir que tous ensemble, si jamais il devait y avoir à nouveau une dégradation du service, nous faisons une action commune pour lutter contre cela. Je pense que c'est un sujet sur lequel il nous est possible de nous retrouver. Nous avons l'impression qu'en quelques années, nous sommes passés des fermetures de petites postes de campagnes qui m'ont également chagriné, et maintenant, on réduit pendant un confinement ces services. J'ai dit à Michel CONDET qu'il y avait des gens qui faisaient du télétravail et qui attendaient leur box internet et ils l'ont attendu durant 2 mois puisqu'elles étaient bloquées dans La Poste de Buxerolles, ce qui est inacceptable ! Il y avait aussi des personnes âgées qui ne pouvaient parfois pas payer leurs factures tout simplement puisqu'ils ne pouvaient pas se rendre à La Poste ! Lorsque je lui ai parlé des box, il m'a répondu que j'avais raison, qu'il y avait eu des cas à la marge où les gens avaient pu être mis en difficulté. Nous avons un combat à mener et j'ai déjà alerté la présidente de l'agence postale, Mme PIQUET et je n'accepterai pas de baisse de la présence postale sur la commune, nous ne sommes pas une variable d'ajustement avec les couronneries. C'est clair, net, précis et partagé, je pense.

**Ludovic DEVERGNE :** Merci, Monsieur le Maire, nous vous jugerons sur ce qu'il se passera. Comme vous le dites, il faut évaluer les politiques nous évaluerons ce qu'il se passera et si oui ou non les horaires resteront identiques et si oui ou non il y aura des jours de fermeture. Autour de la table, nous sommes d'accord pour souhaiter l'ouverture le plus possible de la poste, ceci n'est pas un sujet. Néanmoins, vous laissez entendre que rien n'a été fait pendant le premier confinement, mais comme vous l'avez dit tout à l'heure, le premier était de nature différente, il ne faut donc pas comparer, je pense, les deux périodes. À l'époque, il était de plus très

compliqué d'avoir des échanges. Dans votre intervention, je suis d'accord, mais il y a juste ce point qu'il est dommage que vous ayez glissé, le petit coup de griffe sous-entendu que rien n'a été fait. Le Maire de l'époque, Jean-Louis CHARDONNEAU, a essayé aussi de se battre pour cela et vous constatez aussi aujourd'hui qu'il ne suffit pas de dire que vous le voulez absolument pour que tout se passe, il y a des gens en face qui ont aussi du répondant et qui ont aussi des contraintes.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Si on n'avait rien fait, la poste serait aujourd'hui fermée.

**Ludovic DEVERGNE** : C'est probable et pour le deuxième confinement, cela aurait été encore plus inacceptable à mon sens. Tant mieux si cela peut s'ouvrir par intermittence, mais nous aussi nous serons vigilants. On a un peu essayé de faire passer l'ancienne majorité pour des gens qui ne faisaient rien, ce qui est faux, mais nous l'avons ressenti comme cela. Nous avons essayé de faire ce que nous pouvions faire, mais le premier confinement était particulièrement strict, ce qui a gêné et à l'époque, il n'était visiblement pas possible de faire différemment. De plus, la poste a également des contraintes de « rentabilité » sur ce service public, c'est pourquoi il ne faut pas laisser croire que lorsque l'on passe en SA, cela n'a aucun impact puisque sur le long terme, il y en a. Cela avait déjà commencé et s'accroît. Nous accompagnerons toutes les actions qui permettront de maintenir notre service postal.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : En tout cas, il y a un certain nombre de communes qui en se battant pendant le dernier confinement ont maintenu la présence postale, c'est par exemple le cas de JAUNAY-MARIGNY où la ville est beaucoup plus petite, mais il y a eu une présence postale. Je veux bien la démonstration par la réalité, mais la réalité, c'est que l'agence est restée ouverte. Là, nous sommes vraiment dans une problématique, c'est que nous sommes dans une zone où le secteur est partagé avec les couronneries et je peux vous assurer lui avoir dit que je ne voulais pas que l'on soit la variable d'ajustement. Ce n'est pas « tout couronneries et rien Buxerolles ». Je veux bien accepter une adaptation – ce sera d'ailleurs l'objet du prochain message que je vais leur faire – mais je voudrais que les jours soient fixes et que ce soit ouvert le jeudi matin. Je trouve donc bien que derrière vous ayez proposé ce système d'alternance qui permet une présence. Cela a été un combat de tous les instants.

**Monsieur MENARD** : Une petite remarque, JAUNAY-MARIGNY n'est pas un bureau de poste de proximité. Après, ce n'est pas moi qui prends les décisions, je ne suis que conseiller bancaire. Je ne suis ni manager ni dans l'encadrement. Ce sont des stratégies prises par le niveau national. JAUNAY-MARIGNY ouvert, oui, mais parce qu'il n'y avait pas de bureau de Poste suffisamment à proximité. Ce sont tous les élus nationaux qui l'ont voté.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Ce que je disais est tout à fait en accord avec ce que vous avez ajouté. Nous avons choisi Buxerolles ou les Couronneries, mais c'est exactement ce que je ne veux pas puisque nous ne sommes pas la variable d'ajustement. C'est ce combat-là que je regrette qu'il n'ait pas été mené.

**Monsieur MENARD** : Oui, mais les conditions sanitaires font que l'on ne choisit pas ce que l'on veut. Vous décidez du télétravail, sauf que tout ne peut pas se faire en télétravail, la preuve, les bureaux de poste sont toujours ouverts.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Un soir, on m'a expliqué que l'on fermait pour une formation, j'ai quand même indiqué que lorsqu'à la Mairie de Buxerolles il y avait une formation, on ne fermait pas la Mairie ! Il y a des fermetures tout de même intempestives. À chaque fois qu'il y a une fermeture, j'écris pour signifier mon désaccord, je ne veux pas que Buxerolles soit la variable d'ajustement. J'ai été à priori un peu entendu, mais je lui ai répondu

que nous avons aussi un service public et je peux vous assurer que ces dernières semaines, cela n'a pas été marrant tous les jours. Quand nous avons eu des cas contacts, nous avons agi en conséquence, mais la Mairie est toujours ouverte !

**Monsieur MENARD** : Il y a plus de personnel à la mairie qu'au bureau de poste des Couronneries ou de Buxerolles. Et là, on rejoint le SA de la poste, qui a une gestion du privé.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Avec des capitaux publics.

**Monsieur MENARD** : Peut-être avec des capitaux publics, mais c'est une gestion privée. Je peux vous le confirmer ! Je suis dans une entreprise et cette année, je suis fonctionnaire, fonctionnaire d'état d'une SA.

**Monsieur DEMEOCQ** : Je ne suis pas chef d'entreprise, loin de là, par contre, je peux vous assurer que parler de l'entreprise privée comme une tare c'est un peu incroyable parce que la gestion d'une entreprise privée doit être très humaine et très bienveillante. Il est possible de faire du service en étant privé, il ne faut pas opposer le public qui serait la panacée et le privé qui serait totalement catastrophique. Je comprends ce que vous voulez de dire...

**Monsieur MENARD** : C'est votre interprétation, ce n'est pas ce que j'ai dit ! C'est que vous, vous le prenez comme ça, je vous le dis.

**Monsieur DEMEOCQ** : Je ne pense pas être le seul, en tout cas, je suis là pour dire que les entreprises privées sont aussi pour certains biens gérés. C'est comme dans tout, il y a du bon et il y a du mauvais et dans vos propos je n'en avais pas l'impression, je vous remercie donc par avance de le préciser, merci.

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Puisque nous avons terminé, je vais vous proposer de conclure. Avant toute chose, je tiens à excuser mon collègue qui est tout à l'heure parti précipitamment. Il a eu un saignement de nez un peu fort, mais tout va bien maintenant. Puis, j'aimerais aussi vous donner des nouvelles de Candice LORGNIER qui a, comme vous le savez, eu un accident de voiture il y a environ 15 jours. Cette dernière va bien, je l'ai eue au téléphone vendredi soir, elle sera de retour parmi nous dans les prochaines semaines voire dans les prochains mois. Elle sort de l'hôpital cette semaine. Pour terminer, je vous propose de finir ce conseil municipal par une minute de silence à l'intention de Michel LOUBIGNAC. Je rappelle que ce dernier nous a quittés dans un accident d'avion au mois d'octobre. D'une certaine manière, je dirais qu'il est mort en pratiquant sa passion. Il était très passionné par l'aviation et était très engagé dans la vie associative. Ce dernier a été membre du conseil des aînés de la commune et a été durant de nombreuses années correspondant de la nouvelle république. Naturellement, ce soir, si vous en êtes d'accord, nous avons tous une pensée pour son épouse que j'ai également eue au téléphone, mais aussi une pensée pour ses enfants dont certains habitent en Asie.

Je vous invite donc à vous lever et que nous fassions un dernier hommage à Michel LOUBIGNAC et nous terminerons ce Conseil municipal ensuite. Merci à vous et très bonne soirée.